**Histoire des idées politiques :**

**Titre 1 : L’antiquité : la genèse de la pensée politique**

Début des conceptions qui ont été les prémisses de la pensée moderne. La Grèce antique est le berceau de la politique. Il faudra également développer les conceptions sous la Rome antique, indissociable du christianisme.

**Chapitre 1 : La Grèce :**

Entre le VIIIème et le VIème siècle av. J-C avec la cité.

1. **La cité, cadre général de la réflexion politique**

On voit dans la pensée politique de la cité l’une des sources majeures. La vie politique en Grèce est conditionnée par la cité. Il n’y a pour eux à cette époque de civilisation que dans la cité 🡪 cela les distingue des barbares qui eux vivent en tribu/peuplades.

La cité : Représente une unité politique qui ne se réduit pas à une agglomération urbaine : il s’agit d’une organisation politique, sociale unitaire. Elle se situe sur un territoire limité pouvant comprendre une ou plusieurs villes. Il y a également une étendue de campagne pouvant y appartenir. C’est à partir du IXème siècle av. J-C que l’existence des cités est constante : il n’imagine pas un autre cadre politique. Conséquence 🡪 aucune tentative de conception d’un autre cadre. Elle doit également être autonome, en autarcie, ce qui a une conséquence sur l’étendue du territoire de la cité : il ne doit pas être trop grand pour ne pas nuire à l’unité de la cité mais doit être assez vaste pour nourrir ses habitants. La faible étendue a aidé au développement de la pensée politique : chaque cité a ses propres normes et les échanges commerciaux vont favoriser l’observation des systèmes politiques voisins, servant à s’en inspirer. Concernant l’étendue du territoire faible, il y a également une plus grande participation du citoyen à la vie politique.

De nombreux systèmes politiques se sont succédé :

* monarchie, et à partir de -VIIIème siècle, il y aura une concentration de terres qui aura pour conséquences d’affaiblir cette monarchie. Le pouvoir va passer aux mains des plus grandes familles 🡪 aristocratie.
* Dans ce système, le roi est remplacé par des magistrats qui ont un pouvoir temporaire et sont responsables devant la communauté. L’aristocratie se met en place au milieu du VIIIème siècle av. J-C. De nouvelles tensions et formes d’organisations apparaissent alors.
* Fondation de colonies qui vont jouer un rôle sur l’organisation et l’évolution de la cité car il va y avoir une confrontation entre les expériences politiques : débats politiques : formation de règles juridiques et le débat va se déplacer sur l’ordre de la cité. L’importance dans la cité, quel que soit sa forme et son régime, est qu’elle exerce une emprise sur ses citoyens : les grecs se pensent avant tout comme citoyens.

**Paragraphe 1 : le citoyen dans la cité :**

Citoyenneté : en Grèce, on peut dire que l’homme est avant tout ce que lui impose d’être son rôle civique. La cité grecque va faire de l’individu un être libre et retenu : il n’existe que grâce à la cité. La liberté politique donnée explique la ferveur des citoyens envers leur cité : il obéit alors volontairement à la loi qu’il a lui-même contribué à adopter. Cette liberté distingue un grec d’un barbare.

La liberté en Grèce passe également par le fait de ne pas être esclave 🡪 liberté civile.

On peut avoir des directions opposées : Sparte d’une part va réglementer la vie privée et Athènes d’autre part va laisser l’homme libre de diriger sa vie. Cette loi en Grèce s’appelle le Nomos : véritable réflexion, règle qui émane du peuple au VIème siècle av. J-C. Elle n’est pas imposée par l’extérieur (par les Dieux) : laïcisation de la loi. Elle est alors élaborée par les hommes pour régir la vie en société : comme elle est faite par les hommes, elle n’est pas immuable mais émane de la volonté des citoyens auxquels elle s’applique 🡪 la loi et la liberté sont alors étroitement liées.

* L’homme grec à cette époque est libre par la loi et en même temps soumis à elle. Emergence du règne de la loi, norme suprême car son obéissance garantiront l’ordre intérieur. La loi garantie l’indépendance de la cité et donc des citoyens.

L’obéissance des citoyens se fait également par l’éducation : il faut donner une véritable obligation morale au citoyen. IL n’y avait pas de bureaucratie donc il fallait respect de tous. Les charges publiques sont exercées tour de rôle par les citoyens au tirage au sort. Le bon fonctionnement de la cité nécessite que les citoyens possèdent un sens élevé de la légalité.

**Paragraphe 2 : L’organisation politique de la cité**

Réformes : sous Dracon puis Solon, législateurs athéniens.

Dracon : Il va définir des énoncés fondamentaux déterminant la participation de chacun au sein de la cité : défense, gestion, participation aux instances organisant les décisions de la cité, règlement des conflits… Ex : réforme où les juges doivent faire connaitre publiquement leur sentence.

Solon : Il veut mettre fin à une crise politique et sociale : menace d’esclavage. Cette crise peut amener au régime de la tyrannie. Il propose des solutions et un ordre qu’il pense juste : L’eunomia 🡪Les hommes doivent s’efforcer de réaliser cet ordre conforme à la volonté de Zeus. Solon est représentatif d’une approche théologique de la politique selon laquelle l’approche est prédéterminée. L’homme est sujet à certaines faiblesses : les citoyens sont responsables des désordres de la cité, c’est alors à lui de trouver des solutions. Il propose des mesures d’urgence et suppression des dettes. Il interdit la contrainte par corps. Il créé un conseil de 400 membre : la Boulé et répartit les citoyens en 4 classes censitaires, sachant que les 2 premières ont les magistratures principales : ils sont triés en fonction de la fortune et non plus de la défense. A Athènes, tout cela ne suffira pas à stopper cette crise : c’est le retour à la tyrannie qui fera sortir la cité de la crise.

La tyrannie s’appuie sur un groupe (paysans pauvres, artisans) considérés comme les plus faibles. Ils organisent des fêtes pour développer leur popularité (les tyrans) mais elle a un coût et mène à l’augmentation des impôts. Ils vont se comporter comme des tyrans en confisquant les richesses. Mais ce régime ne peut être stable et viable. Après cette période, de nombreuses cité retournent vers l’aristocratie alors que d’autres vont vers une autre organisation politique menant à une implication active des citoyens (démos) 🡪 démocratie.

Clisthène : réforme qui va ancrer le statut de citoyen : tout homme libre est citoyen d’Athènes.

Isonomie : Notion d’égalité. Clisthène va mettre fin à la tyrannie avec sa prise de pouvoir en 610 av. J-C. et va modifier l’organisation politique et procède à un découpage territorial : il découpe 4 anciennes tribus en nouvelles. Par ce remodelage, il va créer cette isonomie et l’unité.

Composition d’une assemblée : les membres d’une même tribu vont désigner 50 représentants (les bouleutes) qui font partie de la Boulé.

* Il y a une 1ère assemblée que l’on appelle l’ecclésia, elle est ouverte à tous les citoyens de plus de 18 ans. Elle se retrouve à l’Agora où la parole est libre. Le vote s’y fait à main levée et par tête. Elle a un rôle législatif : va voter les décrets qui doivent respecter les lois fondamentales.
* 2 conseils
  + L’aéropage : gardien des lois
  + La Boulé : 500 membres tirés au sort dans chaque tribu.
* Ces 2 dernières préparent les projets de décrets. L’administration est confiée à des magistrats initialement tirés au sort puis élus. Ils sont contrôlé par l’ecclésia afin d’éviter le retour de la tyrannie. Ces magistrats sont responsables de leur gestion et doivent rendre des comptes à la sortir de leur charge.

Il y a également des organes de pouvoir judiciaire : l’héliée : les jurés sont tirés au sort. Par ces réformes, on veut éviter le retour des inégalités socio-politiques, d’où la pratique du tirage au sort. En effet, elle sert à éviter la constitution progressive d’une élite qui par le suffrage s’éloignerai des dirigés.

Dispositif de graphé paranomon : a pour but de protéger certains aspects de la cité au regard de la législation : tout citoyen peut être accusé et jugé pour avoir fait une proposition illégale au regard de l’ensemble de la législation. C’est toujours le peuple qui juge par l’intermédiaire d’un jury établi par tirage au sort qui peut décider de l’ostracisme.

Ostracisme : exclusion d’un citoyen qui est donc contraint à l’exil pour une période de 10 ans

On peut s’interroger sur la définition de la démocratie : Terme officiel désignant l’état politique à Athènes au Vème siècle av. J-C. La démocratie implique une loi qui soit la même pour tous (isonomia) et donc une égale participation aux affaires de la cité et au pouvoir. L’attachement à l’égalité s’explique par des craintes de la population 🡪 on cherche à se prémunir de réaction oligarchique (système où le pouvoir appartient à un petit groupe de personnes). En réalité, cette égalité est abstraite car ne prend pas en compte les différentes conditions des citoyens. D’autres pensent que la conception d’égalité s’oppose à l’ordre naturel. Cette démocratie s’appuie sur l’égalité mais aussi un gouvernement du peuple : être citoyen est une fonction à cette époque. Le citoyen peut être engagé dans la cité de différente façon : il peut commander, obéir.

La démocratie a connu des opposants : conception d’Isocrate (436-338 av. J-C.), va fonder une école de rhétorique (technique du discours). Il recherche un point d’équilibre dans l’Histoire entre différents régimes. Sur cette base, il va proposer de rendre à ceux qui le méritent une influence au sein de l’Etat : égalité sélective, qui rendrait à chacun son dû. Il souhaite aussi remplacer le tirage au sort par l’élection.

Conception de Xénophon : philosophe (430-355 av. J-C.) : critique de la démocratie athénienne. Il va illustrer un autre aspect de pensée politique 🡪 idée monarchique. Il croit au rôle du chef, au gouvernement d’un seul. Il considère que le chef est celui qui sait ce qu’il faut faire et qui sait commander.

1. **La pensée de Platon :**

-427 à -347. Disciple de Socrate, il fait partie d’une grande famille d’Athènes : Solon est un ancêtre. Promis à la politique mais se dirige vers la réflexion théorique. Œuvres telles que *La République*, *Les lois* et *Le politique* (-360 environ) qui complètera son œuvre *La République.*

**Paragraphe 1 : « La République » :**

Il veut montrer une cité dirigée par la justice et comment une communauté humaine se comporterait si elle était tournée vers le bien et la justice. Il s’intéresse à l’éducation de l’âme. A partir de ce moment, c’est l’Etat qui est chargé d’enseigner la justice. Pour Platon, aucune doctrine existante n’est satisfaisante : pour cela, il décide d’orienter son œuvre sur l’idée de justice.

Imagine comment se forme une cité et comment elle va évoluer. Il fait alors un lien avec les données économiques. L’homme ne peut vivre de manière solitaire et ils vont alors s’assembler. Un corps d’armée se forme à la suite des cités afin de protéger les habitants. Ces gardiens sont eux-mêmes dirigés par des sages (gardiens parfaits). Platon implique alors une organisation tripartite de la société : hiérarchie fonctionnelle selon les fonctions : Gardiens parfaits > Gardiens guerriers > Producteurs. La justice dans cette cité idéale de Platon correspond à la notion de respect de chaque ordre et chacun doit remplir sa fonction.

* L’injustice revient à violer cette hiérarchie idéale.

Platon fait un lien avec l’âme humaine qu’il décompose en 3 parties

* La raison qui délibère
* La force qui combat
* L’instinct

Pour atteindre cet Etat parfait, il faudrait appliquer cette organisation de l’âme à cette société. La hantise de Platon est la division de la communauté, il exige une unité avec des personnes diversifiées : chacun dans sa fonction participe à l’intérêt général.

Une sélection s’opère mais Platon ne la définit pas. Il va faire subir aux jeunes plusieurs entrainements selon les âges :

* De 17 à 20 ans : sportif
* De 20 à 30 ans : rapport existant entre les sciences exactes afin de leur donner une idée de ce qu’est l’ordre idéale.
* Par la suite : initiation à la théorie des idées
* Dès 50 ans : philosophie et exercice de charges importantes.
* La politique est donc une spécialisation confié à des personnes préparées. Platon souhaite d’autre garanties pour éviter que l’individu s’idole et renforcer l’unité de la cité. La cité implique :
* Une communauté de biens : seule l’absence de biens propres permet aux élites un intéressement personnel politique 🡪 dévouement total pour la cité.
* Une communauté de femmes et d’enfants (absence de famille) : ne veut pas de liens exclusifs/familiaux car ils mènent à l’égoïsme et l’individualisme : l’enfant doit donc être élevé par un comité de gouvernantes qui sont ses seuls parents dans la cité.

Platon va être amené au fait que cette cité idéale peut quand même être corrompue.

* Platon considère que l’aristocratie des sages est la Timocratie : gouvernement des honneurs, passion pour la guerre, ambition.
* De l’amour des honneurs, on passe pour Platon à l’amour de la richesse : on passe de la timocratie à l’oligarchie. Dans ce contexte, pour Platon, ce sont les riches qui vont commander, ils vont refuser aux plus pauvres toute part d’autorité : régime censitaire. L’oligarchie va mettre en place une division des citoyens en 2 plans : les plus riches et les plus pauvres : unité de la cité mise à mal.
* Par une Révolution, les pauvres chasseront les riches du pouvoir, menant à une démocratie. Le peuple se cherche alors un protecteur à qui il donnera des pouvoirs exorbitants : On passe de la démocratie à la tyrannie.
* La tyrannie est un gouvernement corrompu impliquant le réveil des instincts contraire à la cité du lien 🡪 déchéance suprême.

**Paragraphe 2 : « Le politique » :**

Platon va modérer dans cet ouvrage ses idées. Il refusait par exemple dans la République l’idée de Nomos (loi) 🡪 aucune loi ne devait gêner l’action du sage qui à la connaissance et qui est juste. L’Etat sans loi est prôné.

Dans cet ouvrage, la légalité est considérée comme une base de la vie sociale. Il va reprendre la classification de *La République* mais l’objectif est différent : il cherche à montrer quel est le régime le moins mauvais. Il classe alors les constitutions imparfaites sur le critère de la conformité ou non à la légalité. Platon va alors distinguer 3 grands régimes :

* Le gouvernement d’un seul : peut se dédoubler avec d’un côté la monarchie et de l’autre la tyrannie. La monarchie respecte la loi mais la tyrannie est illégitime
* Le gouvernement de quelques-uns : aristocratie ou oligarchie. Oligarchie est arbitraire et illégitime.
* La démocratie : démocratie modérée ou extrême (méprise les lois)
* Critère du respect ou non de la loi.

**Paragraphe 3 : « Les lois » :**

Dans cette œuvre, Platon se veut plus réaliste. Il ne décrit plus la cité idéale mais le meilleur régime politique qui puisse en pratique se réaliser.

Il parle d’idées théocratiques : origine divine. Cependant, il faut un code de loi mais cette nomos doit être l’expression de la raison divine.

* Le gouvernement le plus fiable serait une aristocratie agraire. Il faudrait éviter le voisinage de la mer (commerce maritime incite au profit, incitant à la corruption). Il y préfère donc l’agriculture.

Il y a également une détermination du nombre de citoyen qui devrait être de 5040 citoyens qui doivent tous être propriétaire et exercer les mêmes droits politiques. Ils ont le droit d’avoir femme, enfants et propriété privée. Néanmoins, la famille doit être encadrée : régulation des naissances et de la vie quotidienne. Au final, le citoyen doit rester au service de la cité, c’est pour cela que l’éducation doit s’adresser à tous les citoyens. Le travail manuel est réservé aux esclaves : le citoyen lui s’occupe de la cité ou encore de la gestion de son domaine. Un contrôle sur les citoyens est nécessaire 🡪 corps de fonctionnaire qui contrôlerait l’existence des citoyens : il s’appellerait le conseil nocturne : dirige la vie morale et matérielle. Il doit également transposer la loi divine.

* Tout cela servirait à maintenir un niveau élevé des mœurs et éviter toute volonté d’indépendance des citoyens.

1. **La conception d’Aristote  (-384 à -322):**

Définit également la notion de justice. Il est un élève de Platon mais a une vision plus critique jusqu’à devenir son rival. A la mort de Platon, quitte Athènes pour étudier les sciences naturelles alors que Platon s’était intéressé aux mathématiques. Il va ensuite être appelé par le roi de Macédoine (Philippe II) pour être le précepteur d’Alexandre Le Grand. Il rentre par la suite à Athènes et fonde une école appelée le lycée : concurrence l’Académie de Platon. Issu de la classe moyenne, père médecin du roi macédonien. Il est marié, père de famille. Il applique aux sciences de l’homme ce qu’il a appris sur la nature. Il s’intéresse à la politique comme une discipline scientifique.

**Paragraphe 1 : L’idéal de la cité :**

Chez Aristote : attachement à la cité grecque. A cette époque : hégémonie macédonienne. La cité perd alors une certaine autonomie, Aristote est un défendeur de la cité. Mais pour lui, la cité est une évolution et un développement naturel.

Le point de départ de la cité est pour lui la famille : 1ère union, l’homme a un besoin vital de cadre familial, qui se regroupent alors en villages, qui se regroupent par la suite en cité. Cependant, il y a un besoin de dépassement du cadre familial et de vivre en tribu. D’ailleurs, Aristote dit : *« l’homme est par nature un animal politique »* c’est-à-dire que le regroupement est un besoin naturel, c’est la fin du développement de l’homme.

Aristote à également une vision du bien et du mal, de la justice et de l’injustice. L’homme ne peut accéder à sa véritable nature que dans la cité. La cité est une association de bonheur est de vertu. Aristote est convaincu que l’unité peut être réalisée même si les hommes sont distincts les uns des autres. La cité est un équilibre entre l’intérêt personnel et l’intérêt des autres.

Justice (Aristote) : la plus excellente des vertus. Elle peut revêtir 2 aspects :

* Distributive : va présider la distribution des richesses, des honneurs entre les membres de la communauté politique. Il faut pour cela tenir compte de la part de chacun dans la vie de la cité. *« Il doit y avoir égalité pour ceux qui sont égaux et non égalité pour les égaux et les inégaux ».* A égalité de mérite, il y a égalité d’honneur. A l’inverse, une inégalité des conditions peut mener à une inégalité dans la distribution des biens. Justice géométrique, répartition des choses. Aristote fait un lien avec le critère de la forme du gouvernement : oligarchie = richesse, aristocratie = vertu.
* Corrective : Garantie la rectitude dans les échanges des hommes. Il y a indemnisation en cas de dommage causé : justice commutative (échange entre les hommes). Son but est de définir la juste mesure dans les rapports entre citoyens. L’égalité géométrique met un équilibre dans les rapports mais cet équilibre peut être rompu. Les commutations sont librement consenties (vente, location) ou involontaires (vol, meurtre…). L’harmonie initialement créée dans la justice géométrique est rompue par ces actes : il faut alors rétablir cet équilibre : punit, dommages et intérêts, appauvrissement… La loi doit toujours pousser les citoyens à satisfaire leurs intérêts. La loi doit être générale.

C’est le régime politique selon Aristote qui définit la nature du citoyen. Dans la démocratie, tout homme est citoyen. Mais dans l’aristocratie, les catégories les plus basses de la population ne participent pas à la vie politique car elles n’ont pas la citoyenneté.

Aristote aborde aussi les gouvernements des différents régimes

**Paragraphe 2 : la classification des gouvernements :**

L’homme est un animal politique. Aristote a étudié des lois barbares, de Solon. Comme Platon, il tente de décrire une cité idéale. Il procède à une classification des régimes mais différente de celle de Platon. Cependant, le principe de la légalité revient. Platon démembre 3 constitutions

* Les réglées : démocratie modéré, aristocratie, monarchie.
* Les déréglées : tyrannie, oligarchie, démocratie extrême.

Platon ne procède pas de la même manière : il cherche à déterminer qui va profiter du pouvoir :

* Gouvernement de ceux qui vont posséder la vertu politique :
  + royauté,
  + aristocratie,
  + politeia : exercé en vertu du bonheur de la communauté.
* Ceux qui agissent dans leur unique profit :
  + tyrannie (corruption de la royauté),
  + oligarchie (corruption de l’aristocratie)
  + démocratie (corruption de la politeia).

Aristote tient compte de la situation concrète de chaque peuple, de son histoire. Il faut choisir la constitution qui convient le mieux à ce peuple 🡪 plus concret que Platon.

Les membres dirigeants ne sont pas encore prêts à assumer une direction politique. Si dans une cité se dégage un grand nombre de personnes vertueuses 🡪 aristocratie. On va vers une marche où la classe dominante est de plus en plus large.

Pour Aristote, la classification tripartite n’est pas satisfaisante, elle ne prend pas en compte la diversité qui existe (agricole, urbaine). Il est alors reconnu comme le fondateur de la science politique.

Il se demande si une constitution ne peut pas se détacher des autres : il en arrive à la conclusion que la politeia se détache : il se fonde sur la classe moyenne et éviterait aux personnes trop riches d’être portées par l’ambition et éviterait aux trop pauvres de vouloir une Révolution 🡪 la politeia mène à une stabilité de l’Etat. En effet, elle reste fidèle aux lois et considère que la classe moyenne travaille dans un intérêt autre que personnel et mène au bien-être de la cité. Il faut réserver les fonctions de la vertu, mettre en pratique la théorie de l’égalité proportionnée au mérite. En mettant en place un régime censitaire, la classe moyenne va s’assurer d’avoir une prédominance politique.

CCL :

* Aristote s’adresse à une époque où la cité Etat (police) décline et où les cadres habituels vont peu à peu s’effacer, émerge alors les royaumes. Les grecques sont plus développés que les autres à cette époque et s’ouvre aux autres : époque hellénisme : mode de vie grec en dehors de la cité classique. Monarchie hellénistique personnel et tout procède du roi, notamment les lois : on s’en éloigne donc : on parle également de monarchie autoritaire divine. Avec cette monarchie, le statut de citoyen s’estompe.
* L’épicurisme : Epicure (-341 à -271) : fondateur de l’école du Jardin. Prône le contentement : se contenter de tout. Il faut guérir les hommes de différents maux : recherche du pouvoir, angoisses. Pour lui, toute action désordre mène à des effets positifs et négatifs. Pour lui, il faut rechercher la sobriété pour éviter ces effets. L’absence de douleur permet un certain repos : l’ataraxie (tranquillité de l’âme) menant au véritable bonheur. Philosophie de l’équilibre. Du point de vue politique, il considère que l’homme n’est pas un animal politique, il n’est pas naturellement fait pour vivre dans une cité. Cette communauté relève d’un pacte. Cette école est la 1ère à développer cette idée. Ce pacte permet de se protéger de potentiels dangers. Cette société serait alors artificielle car contractuelle. Cette société peut elle-même être à l’origine de nouveau danger, d’où une certaine distance. Il faut pour lui refuser toute forme d’engagement politique.
* Le stoïcisme : fondé par Zénon De Cittium : phénicien qui vient à Athènes en -312. Doctrine insistant sur l’idée d’individualisme : il ne faut plus définir l’homme comme le citoyen d’une cité. Implique la doctrine de cosmopolis : dimension de l’univers. Les hommes ne doivent pas vivre en cité : la communauté est universelle : tous les hommes sont des compatriotes, il veut un mode de vie unique, un univers rationnel. Ce cosmos se gouvernerait lui-même, aurait une notion de raison (locos) qui dicterait une seule façon de vivre. C’est une démarche individuelle et non politique. Selon les stoïciens, il faut intérioriser la liberté : la liberté est intérieure et il faut un respect nécessaire envers l’ordre existant : le cosmos est soumis à un ordre qu’il faut respecter. L’idéal du stoïcien tend vers un pouvoir monarchique. On s’éloigne des confections traditionnelles grecque car :
  + On affirme une société universelle 🡪 conséquences sur les idées politiques, notamment à Rome

**Chapitre 2 : Rome et la naissance du christianisme :**

Jusqu’au IIème siècle avant notre ère, peu d’écrit. Les romains sont avant tout des guerriers. Evolution dès qu’ils vont conquérir certains territoire et en devenant le centre du monde méditerranéen. Rome va alors s’ouvrir au niveau de la réflexion politique.

Nombreuses conquêtes : En -200 et -146 : conquête Macédoine et Grèce, puis destruction de Carthage, soumission de l’Afrique du Nord, de l’Espagne.

De nombreux penseurs vont aller vers Rome, notamment provenant du monde hellénistique. Il y a également différents partis : parti de la tradition, de la résistance à l’influence culturelle grecque (Caton en chef de file 🡪 attaché à la grandeur de Rome). Pour Caton, la colonisation doit s’arrêter à l’Italie pour éviter de perdre son identité. Il faut s’opposer aux idées grecques qui sont contradictoires. En -173, le Sénat va proscrire les épicuriens. Autre parti du vainqueur de Carthage : Scipion Emilien : il faut par l’influence de la pensée grecque faire une capitale intellectuelle et non plus seulement politique.

Le stoïcisme va être repris par les élites romaines. Scipion est attiré par cette pensée car insiste sur la notion de vertu et de devoir. Conception d’une certaine utilité.

1. **Les idées politiques sous la République romaine et l’empire romain**

Les romains ne cherchent pas à se comparer à d’autres civilisations. Pas la faiblesse de la pensée politique romaine, on voit qu’elle doit beaucoup à la pensée grecque. C’est dans le grec latinisé que la pensée politique nait à Rome.

Conception de Polybe : Il est amené à Rome comme otage et être bien traité : va suivre Scipion et revenir en Italie en étant libre. Il va alors rédiger « l’histoire universelle » où il va développer l’idée d’une certaine prédestination du peuple romain et une certaine solidarité entre les peuples. Il y a pour lui une évolution partant d’une monarchie où le pouvoir est juste, que la royauté dévie vers la tyrannie menant à une oligarchie puis avec la révolte du peuple menant à la naissance de la démocratie qui va connaitre des crimes et revenir à la monarchie : reprend Aristote.

Le régime de Rome est particulier : les pouvoirs des consules font penser à la royauté, ceux du Sénat rappelle l’aristocratie et les droits du peuple font penser à une démocratie. Ces pouvoirs s’équilibrent. La doctrine de Polybe adapte l’impérialisme.

Comparaison avec Sparte : Sparte n’a pas su trouver les ressources qui auraient pu permettre de maintenir ses conquêtes car fondé sur l’idée de convoitise.

Rome atteint son apogée et est alors sujette à un changement : Il va falloir prolonger l’équilibre et freiner l’évolution.

**Paragraphe 1 : la pensée de Cicéron :**

-106 à -43. Jurisconsulte. Monte dans la société romaine (cursus honorum). On retrouve ses idées dans ses plaidoiries, prend parti contre Marc-Antoine (son assassin). Plusieurs traités politiques de Republica, de légibus, d’officiis. La notion de justice et de norme du gouvernement apparait.

**A- la justice et le droit**

Issu du stoïcisme. Cicéron en parle de « de republica ». La loi est la même partout car c’est Dieu qui l’a créée. Dans « de legibus » : celui qui ignore la loi est injuste. Ces lois, pour être valable, doivent être conformes à la loi suprême. Pour Cicéron, le droit ne s’impose plus si la République est en danger car il y a une loi plus importante : celle de la liberté d’Etat 🡪 illégal mais juste : cela mènera Cicéron à se faire assassiner.

Pour Cicéron, il faut revenir sur le but de l’Etat : but de vie heureuse dans la cité, possible seulement dans un cadre équitable. La justice a pour lui un caractère rationnel et naturel.

La droite raison est née de cette idée de respect : ne peuvent être modifiées par le droit positif : droite raison éternelle et universelle.

Celui qui méconnait ces principes méconnait la nature humaine.

Notion de res publica : pour Cicéron, le peuple n’est pas une réunion d’hommes par le hasard mais une société organisée sous la sauvegarde des lois : affirme l’importance des cités. Ce lien se retrouve quel que soit le gouvernement. Les 3 régimes sont des variétés de la res publica. La forme importe peu, c’est l’éthique qui importe : doit être conduit par sagesse et vertu.

**B- Les formes de gouvernement :**

Cette réflexion implique 2 directives :

* La place de Rome : Cicéron établit un constat : Rome a absorbé le monde, il faut alors que cette cité devienne une cité mondiale avec un échange de droit et de devoirs entre Rome et les pays conquis. Rome doit s’imposer à elle-même un certain nombre de règles. Il cherche à justifier l’impérialisme mais veut développer l’idée que cela doit être perçu comme une chance de pouvoir conserver certaines libertés.
* La crise politique et sa résolution : veut maintenir et améliorer le régime existant. Va reprendre les remarques des penseurs grecs sur les 3 formes de gouvernements. Il considère qu’aucune n’est à l’abri d’une dégradation. Voit une 4ème forme de gouvernement possible résultant d’une combinaison des 3. Il faut équilibrer la potestas (pouvoir des magistrats : ordonne, contraint), l’auctoritas (prééminence morale et politique appartenant au Sénat) et la libertas. Ce schéma existe à Rome mais elle ne fonctionne pas bien. Pour lui, c’est parce que l’équilibre a été rompu : il peut être rétabli par
  + Le consensus : Assortiment de la majorité des honnêtes gens (plus nombreux que concordia). Il s’agit du juste milieu pour Cicéron.
  + La concordia : aspiration naturelle, créer la cité et maintien la cohésion. C’est une alliance de la classe la plus riche dont fait partie Cicéron : concordia ordinum. Par la suite, elle est vue de façon plus large.

Par la suite, on élargit l’élite politique par des réformes électorales.

Cela peut être fait par un homme providentiel par ses mérites : le princeps : il ne doit pas être désigné par le peuple mais par le Sénat mais le peuple garde un rôle important. Le princeps est considéré comme le meilleure car doit gérer la sauvegarde de la res publica. Ce princeps doit gérer une action en cas de crise où il peut recourir à l’illégalité de façon temporaire. Il y a un danger possible lorsque le Sénat accorde tout pouvoir au princeps : peut se transformer en tyrannie.

**Paragraphe 2 : Le stoïcisme à Rome :**

Période dans laquelle débute le principa. A sa tête est Octave, qui va se proclamer Auguste. Il a des pouvoirs étendus reçus par le Sénat. Sur sa personne, on confond l’autoritas et la potestas. On passe alors d’un régime monarchique à l’empire. L’imperator est un pouvoir de commandement et de coercition. Evolution du pouvoir 🡪 pouvoir autoritaire où le principe politique retenue est la toute puissance. Le monarque apparait de plus en plus divinisé/ Le stoïcisme reste courant et joue un rôle fondamental dans la réflexion.

1. **Le principe de solidarité sous l’Empire**

Brassage de population important, les peuples s’intègrent et participent à l’unité. L’empire devient un cadre permanent et va incarner la cosmopolis. Donne au monde l’image d’une certaine unité malgré les différences de langue, religion, culture. Il promeut également l’unité politique : intérêt général et morale commune.

L’empire est alors appréhendé comme un ensemble solidaire dominé par une obligation morale de participer à un effort commun en vue du bien de tous.

Sénèque : précepteur et ministre de Néron. Pour lui, il faut un seul homme pour préserver l’Empire qui ait tous les pouvoirs et il faut qu’il soit vertueux. Il doit assurer le bon gouvernement. Il doit respecter les lois. Sénèque prône par la suite l’abstention politique.

1. **La doctrine du prince :**

Le panégyrique de Trajan composé par Pline le jeune. Ce texte est important car développe une conception selon laquelle l’empereur est divinisé par n’est pas pour autant un Dieu. Le prince doit tout de même être considéré comme le meilleur : il doit être le garant, le serviteur de la loi : met une limite à son pouvoir. On lui doit l’obéissance absolue à une condition : ce dernier doit remplir ses devoirs. Au cas contraire, ce tyran peut être légitimement mis à mort. Petit à petit, l’idée selon laquelle le prince peut créer du droit s’installe.

Pour Dion Chrysostom : empreinte au stoïcisme traditionnel :

* Monarchie = idéale. On ne cherche pas à équilibrer les différents gouvernements. Reprend l’idée que le roi est élu de Dieu (Zeus). Le pouvoir du roi est absolu dans la limite de la droite raison le roi doit posséder la science politique, avoir des qualités morales (sage exemplaire).

CCL : A Rome, la citoyenneté passe aussi par la religion romaine. On est également citoyen par ses obligations civiques. Dans un premier temps, les chrétiens sont des éléments perturbateurs

1. **La révolution chrétienne**

**Titre 2 : le Moyen-Age :**

On retrouve des dénaturations des idées de St Augustin au profit du pouvoir pontifical. St Thomas d’Aquin 🡪 réussi à concilier pensée d’Aristote et pensée chrétienne.

**Chapitre 1 : L’empirisme hiérocratique**

Monde romain connait une régression économique, une décadence des villes, un déclin de l’esprit civique. Conséquences importantes sur le recrutement de l’armée puisque composée de mercenaires étrangers. Va pousser les intellectuels à se réfugier du côté oriental. Scission entre Orient et occident en 395 : cette scission évite l’effondrement total de l’empire. La partie occidentale s’effondre : début du royaume barbare.

La partie orientale a pour capitale Constantinople et assure l’évolution des idées impériales tout en restant attachée à la pensée chrétienne : l’Eglise est la seule institution solide et stable alors que le pouvoir temporel est faible.

1. **Naissance de l’Augustinisme politique :**

Pour lui, seule la cité de Dieu comptait. Les 2 pouvoirs sont pour lui indépendants. La cité s’incorpore dans le plan divin.

Les institutions auraient un but voulu par Dieu et donc auquel il faut se soumettre. Le ministère religieux fait passer les chefs temporels sous l’obéissance des chefs de l’Eglise. Idée selon laquelle le pape aurait déposé un empereur.

Cependant, très rapidement, fléchissement de la pensée de St Augustin. Mise en place de monarchie universelle chrétienne, cela mène à une volonté d’autonomie de la part du pouvoir temporel.

Lettre du pape Gélase à l’empereur Anastase : Il distingue une juridiction spirituelle d’une temporelle puis chacun doit rester fidèle à la mission qui lui a été confié : « tu sais qu’il faut être soumis à l’ordre religieux plutôt que vouloir le diriger ».

Par la suite, Grégoire Legrand : Respecte l’empereur mais affirme l’emprise du pouvoir sacerdotal sur le pouvoir temporel 🡪 soumission. Dans le développement de cette pensée, le bon gouvernement royal est celui qui réprime le pêché : confond ordre moral et politique. La fonction religieuse du souverain devient alors la raison d’être de la royauté. La notion d’Etat disparait avec l’apparition des royaumes barbares. Dans ce contexte, l’Eglise est une institution qui occupe le terrain politique qui est laissé par les royaumes barbares.

Ce caractère religieux donne sa force au pouvoir religieux

1. **L’impérialisme carolingien et la papauté :**

Autour de Charlemagne, aussi bien laïcs qu’ecclésiastiques. Voit en lui un pouvoir permettant de convertir les peuples païens et de créer une communauté. Le titre impérial de Charlemagne ne lui attribue pas de droit : cependant, il a des obligations morales parce qu’il est au sommet de la hiérarchie des puissances humaines : chef temporel de la communauté chrétienne : le pape est le chef spirituel.

* Pas de restauration de l’empire romain mais création politico-religieuse nouvelle : découle de l’augustinisme politique.

Charlemagne a plusieurs mission : chef religieux et politique et sa fonction religieuse absorbe son activité temporelle.

L’empire est lié par l’unité du baptême. Ici, la personnalité du chef mène à la grandeur de l’empire : lorsque ce dernier disparait, l’empire risque de s’effondrer. A la disparition de Charlemagne, les troubles se multiplient et le pouvoir est incapable de s’opposer à ces troubles (Louis le Pieu)

* Le rôle des évêques : argument de la faiblesse temporelle pour se proclamer gardiens de l’œuvre carolingienne. Ils veulent amener Louis le Pieu à faire pénitence. Ces évêques se fondent sur l’idée qu’ils ont le devoir de ramener le peuple dans la voie de Dieu. Cela protègerait le gouvernement contre les fautes des détendeurs du pouvoir. Ces fautes minent le peuple.
* Jonas d’Orléans et Hincmar sont 2 théologiens importants
  + Jonas d’Orléans : distinction entre 3 ordres : clercs, moines, laïcs. Chaque ordre a une fonction particulière. Le mot ordre établit une distinction certes mais qui mène à une harmonie. Le roi quant à lui doit régir l’ordre de Dieu en faisant régner équité et justice 🡪 Le roi doit être défenseur de l’Eglise. Il favorise le salut, défend les veuves
  + Hincmar : le roi est au sommet de la hiérarchie temporel mais au-dessus de lui, il y a le roi des rois. Les évêques sont au côté du roi et doivent l’instruire. Il introduit la profession en 869 du roi pendant son sacre. La violation de cette profession entraine une sanction pouvant mener à l’excommunication. Il est soumis à l’autoritas des évêques 🡪 on fait du roi un membre de la société ecclésiastique.

Les papes vont vouloir faire prévaloir la suprématie de l’ordre pontifical, notamment Nicolas 1er (858-867). Il se considère supérieur et pense que ses attributions sont correctes : peut déposer évêque, menace d’excommunication certains rois…

Sacerdotalisme : conception du pouvoir : le pouvoir suprême est alors exercé par l’autorité religieuse et possède des attributions politiques. Le pouvoir civil cesse d’être indépendant. Certains hommes consacrés par Dieu ont du pouvoir sur d’autres hommes et c’est la raison pour laquelle le pouvoir devient incontestable.

La papauté reste le pouvoir universel. L’indépendance des pouvoir d’Augustin est désormais récusée.

**Chapitre 2 : l’Eglise entre les anciens et les nouveaux pouvoirs :**

Contexte historique : XIème siècle avec beaucoup de transformations. L’empire d’Orient se repli et va connaitre une décadence, un manque d’unité.

1. **Les théoriciens ecclésiastiques de la monarchie.**

Théories développées par les hommes d’Eglise : Abbon (Xème siècle), Yves de Chartre et Jean de Salisbury : ne veulent pas contrecarrer la papauté ni négliger pouvoir monarchique. Suger va assoir le pouvoir monarchique.

* Abbon : il faut une obéissance qui soit être catégorique : les seigneurs doivent obéissance au roi. Désobéir au roi = désobéir à Dieu
* Yves de Chartres pose la question de la succession au trône et reprend la théorie de l’Eglise qui tempère la tradition royale : répugne cette hérédité : préfère l’élection. L’association au trône se développe dans les familles royales : substitue lois héréditaires à l’élection.
* Jean de Salisbury : théorie de royauté précise : s’apparente à conception de St Paul concernant l’Eglise : l’Eglise et l’Etat peuvent s’identifier sur certains points. L’Etat doit s’organiser à la manière de l’Eglise puisque l’Etat doit s’unir pour le gouvernement et le salut. Il reste fidèle à la théorie traditionnelle de l’Eglise concernant le pouvoir temporel. S’interroge sur tyrannie : si les rois sont justes (légitimes), il faut leur obéir de façon inconditionnelle mais si tyran, peut se défaire de son droit d’obéissance. Cependant, aucune véritable définition de la tyrannie.
* Ces 3 conceptions restaurent la notion d’Etat. La suprématie va encore s’exprimer :

1. **La théorie des 2 glaives :**

On part de l’opposition entre l’autoritas et la potestas dès le XIème siècle. On subordonne à l’autorité du pape les autorités séculière qu’ils n’ont qu’un pouvoir de potestas (coercition à alors que la papauté a l’autoritas (pouvoir supérieur) 🡪 c’est ce qu’on appelle l’image des 2 glaives : par Bernard de Clairvaux : les 2 glaives représentent les 2 pouvoirs. C’est alors au pape d’attribuer le pouvoir temporel à l’empereur. L’empereur reste indispensable par sa fonction militaire.

Le glaive temporel est délégué par le pape alors que le glaive spirituel et conservé par le pape.

Autoritas = pouvoir de direction général qui implique celui de faire des recommandations.

Potestas : pouvoir de mettre en œuvre, sanction des décisions arrêtées.

Véritable progrès accomplit au niveau juridique et littéraire, menant à limiter l’augustinisme politique en proposant d’autres lois de réflexion : évolution dès XIIème et XIIIème siècle.

Se développe des ordres religieux : dominicains, franciscains : beaucoup plus intellectuels que les ordres anciens.

1. **St Thomas d’Aquin (1224-1274):**

Pendant cette période, les auteurs de l’Antiquité sont toujours étudiés : notamment Aristote que St Thomas d’Aquin reprend avec une certaine conciliation : pensée chrétienne et philosophie antique.

Il est né à Naples, entre dans l’ordre des frères prêcheurs à l’âge de 20 ans (dominicains). Il étudie à Paris et Cologne puis devient maître en théologie. Son œuvre est philosophique et théologique : œuvre de la Somme théologique

**Paragraphe 1 : La cité, œuvre de nature et de raison :**

Pour lui, domaine politique n’est pas secondaire : l’homme est un animal politique : obligation de prendre en compte la société. La société existait avant tout contrat.

Pour St Thomas : personne considérée comme une fin : société a un rôle instrumental : homme au libre-service de la société.

Les rapports individus/société : L’individu a un rapport particulier avec la communauté : il en fait partie. Le bien individuel se comprend dans la notion de bien commun : on ne peut opposer un bien individuel à un bien de société : l’homme ne peut exiger qu’en rapport avec la réalité politique.

La fin de l’individu et de la société sont étroitement liés : la fin individuelle est comprise dans le bien commun. L’homme atteint sa finalité au travers de la société. La finalité de la société est le bien. Cependant, la société n’efface pas les individus : elle est formée de ces derniers.

Société doit s’orienter vers le bien commun matériel et spirituel : ce bien doit assurer le développement de l’ordre. Pour avoir la vertu, il faut un minimum de bien matériel : on prend en compte les biens corporels : cette propriété assure le bien.

* La cité constitue une unité humaine, naturelle et rationnelle. Elle nécessite un pouvoir politique qui doit être conforme à la nature et à Dieu (créateur de la nature). St Thomas reprend la conception de St Paul : tout pouvoir vient de Dieu. Cette conception peut engendrer l’obéissance à un gouvernement tyrannique si on l’interprète de façon restrictive : Dieu est à l’origine du gouvernement, la forme est libre au choix des hommes. La communauté politique est essentielle mais relative. La finalité profonde de la communauté est la perfection de la personne humaine.
* La société ne doit pas dominer l’homme donc interdiction du totalitarisme car on doit prendre en compte le bonheur des homes.

**Paragraphe 2 : origine et forme du gouvernement :**

On retrouve différents régimes : gouvernement d’un seul, de quelques-uns et du plus grand nombre (Aristote) : bon ou mauvais selon les rapports de la cité.

Démocratie n’a pas le même sens qu’aujourd’hui : bon gouvernement d’un petit nombre.

Critère moral pour distinguer les gouvernements : agir pour le bien commun.

Distinction du tyran a titulo (usurpe le pouvoir) et le tyran ab exercio (origine légitime mais qui abuse de son pouvoir dans son exercice). Ce premier peut être légitimé s’il retourne vers un gouvernement du droit commun.

Les chefs gouvernent de façon injustes dans le cas de la tyrannie et quand cette dernière devient insupportable et oblige à commettre des pêchés, la rébellion est possible. St Thomas : « si le peuple a le droit de faire un roi, il peut sans injustice destituer le roi qu’il a institué ». L’initiative de destitution ne peut être privée.

Quant à la forme des gouvernements, St Thomas les accepte tous à partir du moment où ils agissent pour le bien commun. Il a cependant une préférence : la monarchie :

* Argument théologique : Exercice royale comparable à l’action de Dieu : le Christ voulait une monarchie
* Argument philosophique : gouvernement face à société se fonde sur nature
* Argument historique : Les exemples de régime sans roi amène à la dérive. Cependant, le gouvernement d’un seul peut également devenir le pire qui soit si le dirigeant se détourne de sa mission. Même si en théorie la monarchie est idéale, en pratique, on lui préfère un régime mixte : théorie général sur les principes à respecter de la part de St Thomas.

La multitude n’est pas écartée du pouvoir : les électeurs peuvent être élus (régime mixte). Il y a une combinaison d’élément de la monarchie, de l’aristocratie et du pouvoir populaire. Les magistrats ont un pouvoir d’administration, un seul chef commande en vue du bien commun et les citoyens participent par l’élection et la magistrature. Pour autant, St Tomas ne fait pas allusion au SU.

Participation de tous renvoie au vote des chefs naturels au sein des populations : ecclésiastiques, représentants des corporations.

Selon lui, le pouvoir de légiférer appartient à la multitude 🡪 esquisse de la théorie de la représentation en germe. Il ne détaille pas, on ne peut alors faire de liens avec les doctrines contemporaines.

**Paragraphe 3 : Le droit selon St Thomas :**

Très important dans sa réflexion : les hommes vivent dans un monde ordonné. Il y a une intervention divine qui gouverne le monde.

Il existe une loi des natures : les choses sont ordonnées selon une fin conforme à la nature : dépend de la loi éternelle. Il appartient à l’ordre d’inscrire les lois éthiques qui doivent être respectées en société.

Loi naturelle = inclinaison entre le bien et le mal 🡪 naturel de la raison. Se distingue de la loi humaine : il les inscrit dans la société, ce sont des règles éthiques. La raison garde cependant un rôle central

Pour lui loi = ordonnance de raison en vue du bien commun et promulgué par celui qui a la charge de la communauté. La raison est au cœur de cette définition. L’Homme est libre et responsable, c’est donc à lui de créer son droit ou à celui qui représente la communauté.

Le pouvoir de légiférer appartient à la multitude toute entière ou à une personne officielle qui a la charge de cette multitude. La loi doit être publique en étant promulguée pour tous. Les lois ne doivent pas être orales ni cachées afin de revendiquer un gouvernement qui n’est pas correct.

Certaines distinctions :

* Droit et la morale : droit en vue du bien commun, doit s’identifier à justice. Mène à un équilibre à travers l’aspect de l’égalité. Lois ne peuvent avoir caractère arbitraire.

**Chapitre 3 : le déclin du Moyen-Age :**

Profond bouleversements (XIVème et XVème siècle). Peste noir et bouleversement idéologiques et politiques menant à une dislocation de la chrétienté. Mise en place de nouvelles unités.

1. **L’Eglise :**

**Paragraphe 1 : Les conflits :**

1305, pape Clément V. Avignon devient résidence des papes. Difficultés financières. Eglise connait différents corps et institution : mène à libertés et privilèges. La papauté est discrédite par la vie luxueuse qu’il mène. Conflits entre Jean XXII, entre les franciscains, et un ordre, les frères mineurs puis ensuite entre Jean XXII et Louis Bavière quant à la succession de l’Empire. Le général des franciscains va rejoindre la cour de Louis Bavière et Michèle Césène, rejoint par Guillaume d’Occan et Marsile de Padou.

**Paragraphe 2 : Guillaume d’Occan et Marcile de Padou**

Marsile de Padou 1275-1343 : étude de médecin puis de droit

Guillaume d’Occan dénonce augustinisme politique, il dénonce un ordre politique né du christianisme.

**Pour Marsile de Padou :**

* Cet empiètement de l’Eglise sur le pouvoir civil serait la conséquence de nombreux troubles et guerres.
* Refuse au pape de parler seul au nom de l’Eglise : se demande si pape supérieur aux conciles : pape prétend pouvoir lire ces textes et fixer le dogme : pour Marsile, c’est le concile qui est compétent. Le peuple chrétien possède le pouvoir souverain qui le délègue au concile.
* Cette réflexion ne mène pas pour autant à une séparation des pouvoirs : il dénonce l’ingérence pontificale pour mieux affirmer que l’Eglise doit obéir au pouvoir en place : pensée moderne. Par exemple, pour lui, le pouvoir législatif appartient au peuple : universalité : il considère le peuple mais dans sa représentation par des chefs naturels 🡪 dirigeants de corporation, clergé. Cependant, rôle passif de ce dernier : la loi ne peut émaner du peuple : Marsile de Padou n’est cependant pas le précurseur même si vocabulaire moderne. Tout est pour lui subordonné à l’autorité temporelle. L’Etat doit pouvoir agir dans d’autres domaines : besoin spirituel : réflexion totalitaire 🡪 « Partout où la puissance du prince trouve matière à s’exercer sur le territoire soumis à sa juridiction, elle ne doit souffrir aucune entrave ».

**Conception de Guillaume D’Occan (1270- 1347) :**

N’est pas un adversaire de la papauté mais de ses tendances hégémoniques. Va rompre avec papauté dès 1325 en rejoignant le camp de Louis Bavière. Il sera excommunié en 1330 suite aux nombreux pamphlets qu’il a rédigés. Est attaché à la pauvreté : en contradiction avec luxe.

Le Dialogus a pour but de dissocier l’Eglise de l’Etat : indépendance du pouvoir civil et de l’empereur. Celui élu à la majorité des suffrages est légitimement souverain.

Il s’oppose dans sa vision de la politique et de l’homme à St Thomas d’Aquin.

Chez d’Occan comme Descartes, l’homme n’a pas de finalité naturelle déterminée : principe de liberté.

Dès XIVème siècle, plusieurs courants :

* Nominaliste : une réalité physique seulement, être vivants ont une volonté personnelle avec laquelle ils peuvent agir. Les corps collectifs n’existent pas et n’agissent pas.
* Universaux : pensent par catégorie. Ce sont les sommes des volontés individuelles.

Pour d’Occan, répercutions au niveau de la volonté politique : elle n’est pas une réalité, tout n’est que fiction, c’est la pluralité des individus qui compte : l’Etat ne peut être indépendant, sinon absorberait l’individu. Cela implique la question de la représentation et légitimité de l’Etat : personne légitime si son choix repose sur le consentement de tous.

* Construction d’une pensée contemporaine : éthique de la discussion. Cette éthique par de l’idée qu’il n’y a pas de finalité commune déterminée par la nature. La vérité se détermine par consensus, bien en est le résultat.

2 modèles extrêmes : soit tout le pouvoir est au pape ou tout le pouvoir est à l’empereur. Ces modèles récusent la possibilité d’une dualité. Pour Marsile de Padou, hégémonie du pape par celle de l’empereur. D’Occan lui insiste sur l’indépendance du pouvoir civil. Ont fait progresser la notion d’Etat et de laïcité de l’Etat.

CCL : Les évènements de la papauté vont contribuer à l’échec de l’hégémonie du pape. Après plusieurs décennies à Avignon, le pape retourne à Rome en 1377 mais accompagné de troubles. A la mort de Grégoire XI, 2 papes différents sont élus : l’un siège à Rome (Urbain VI) et un à Avignon (Clément VII) 🡪 on parle de schisme.

En 1409, à Pise, les 2 papes sont déposés et un autre est élu. C’est le Concile de Constance de 1414 à 1417 qui affirme la toute-puissance du concile qui représente l’Eglise 🡪 marque la fin de la suprématie universelle du pape. Emergence de l’indépendance des Etats après l’échec du pape mais également de l’hégémonie du St empire germanique.

1. **La Nation :**

**Paragraphe 1 : la notion de patrie :**

L’Eglise a su conserver un cadre territorial et administratif favorable à l’éclosion des nations.

Ex : Patria ne signifie pas Etat mais plutôt diocèse. Désagrégation d’empire : l’évêque acquiert le pouvoir temporel sur une partie du territoire : l’évêque a un contrôle.

Les liens entre les individus vont se consolider par le renforcement de l’union, toujours autour de l’évêque. Patria = territoire diocèse géré par évêque.

On parle de l’idée de patrie à l’idée de Nation

**Paragraphe 2 : De patrie à Nation :**

Va de pair avec indépendance. Echec de l’hégémonie papale. Au XIVème siècle, se démontre avec l’attitude de Philippe le Bel l’indépendance de l’Etat.

Bernard de Cassyet : évêque présenté devant assemblée de laïcs, impossible d’après le roi 🡪 prouve indépendance et affirme « le roi est empereur en son royaume ».

Le pape affirme son droit d’intervenir dans les affaires intérieures de la France : augustinisme politique : opposition de Philippe Le Bel donc montre indépendance 🡪 Affirmation nation française

Conseil du roi de Guillaume de Noguaret : souhaite indépendance du roi et du royaume de France. Va devant le pape, entretien violent qui gifle le pape : l’attentat d’Anagni (1303).

Par la suite, naissance du gallicanisme : autonomie par rapport au pape.

Personne française si peut porter affaire devant le parlement de Paris : idée Charles Loyseau au XVIIème siècle. Rôle fondamentale au niveau géographique mais aussi au niveau des affaire à traité : rôle de formation de la Nation française car les pays sont français en fonction de la compétence devant le Parlement.

Nation : Groupe qui a une langue commune et porte un même nom et sont sur un même territoire. Entité historique qui doit être gouvernée par un pouvoir unique. Prépare l’absolutisme, affirme l’Etat

**Titre 3 : La rénovation de l’Etat**

**Chapitre 1 : la rénovation des idées politiques :**

1. **La pensée Machiavel**

Depuis le XIIème siècle, ville devient commerciale et s’accapare les charges publiques 🡪 oligarchie marchande.

Fin XIVème siècle, s’imposent les Médicis. Durant cette période, un moine dominicain, Jérôme Savonarole : prêche à Florence contre le vice du luxe de l’époque. Acquiert grande influence surtout sur le petit peuple puis se répandent à classes moyennes 🡪 prévoit châtiments de Dieu sur ville coupable de nombreux pêchés. On peut aussi parler du rôle de Charles VIII : ce roi français décide de conquérir Naples par ses droits.

Proclamation de la République en 1494 après la fuite des Médicis. Ce régime a pour guide Jérôme Savonarole. Il finit par être excommunié, le régime prend fin dans la violence puis le nombre de détracteur de Savonarole augmente : conflit : entre franciscains et dominicains : franciscains condamnent Savonarole au bûchet (1498)

A l’issu de cette période, Machiavel commence carrière politique. En 1512, Médicis reviennent au pouvoir menant à la fin de la République. Machiavel s’exile. Pour ce dernier, Italie doit devenir Etat puissant et unifié, il faut alors ordre capable d’unifier pays. Celui qui le peut est Julien de Médicis. Dans son œuvre « le prince », décide finalement qu’il sera à Laurent de Médicis (décès Julien).

Contenu de l’œuvre :

* 1ère partie : cite exemple d’hommes célèbres ayant maintenus le pouvoir
* 2ème partie : énonce préceptes sur l’art de légiférer.

Machiavel ne va pas s’interroger pour savoir quel est le meilleur gouvernement. Il constate quels sont les défauts des hommes pour les utiliser à bien. Il étudie la situation politique italienne, particulièrement à Florence, veut parvenir à stabilité politique. Etudie attitude du prince pour s’approprier et conserver le pouvoir.

**Paragraphe 1 : L’idéale du prince :**

Tout d’abord, doit être réaliste, connaitre la nature humaine. Il doit avoir le souci de sa réputation et connaitre l’importance de l’opinion : peut mieux manipuler et soutenir.

Compétences : peu nombreuses mais doit paraitre les avoir. Prend dispositions impopulaires sur responsabilité de ses collaborateurs, ne doit pas se comporter comme un st homme, néfaste pour l’Etat et ne doit pas pratiquer pauvreté mais avarice même s’il récupère beaucoup d’impôts 🡪 ils permettent de défendre l’Etat et assure la stabilité de l’Etat. Il ne doit pas faire preuve de trop de clémence «  il doit se faire craindre de telle sorte que s’il n’est pas aimé, du moins il n’est pas haït ».

Il faut un certain dosage de la politique entre brutalité et dissimulation. Pour lui, c’est le résultat qui est important.

* Le prince doit se maintenir au pouvoir par tous les moyens, la grandeur du prince met ses moyens au-dessus de toute autre finalité. Il est au-dessus du commun des mortels : il peut échapper à la morale commune. Moyen militaire : l’art de la guerre est la science de ceux qui gouvernent. La guerre est le moyen principal pour arriver à ses fins. Le prince est un chef de guerre 🡪 s’explique au regard de la situation italienne, divisée en plusieurs Etats, forgera le principe des nationalités : unification d’éléments nationaux dispersés 🡪 appel à l’unification d’Italie. Dans cette pensée, il y a un rôle important de l’Etat dans son sens moderne : l’Etat est une entité qui va subordonner. On arrive une sécularisation de l’Etat. Il y a toujours un lien entre l’Etat et la personne même du prince : naissance de l’absolutisme.

Il existe toujours des liens entre pouvoir civils et pontificaux : pape intervient dans vie de la cité.

Machiavel reproche à l’Eglise de prôner l’humilité au lieu du civisme qui serait utile à l’Etat. Différent des religions antiques qui accentuaient sur force et puissance permettant au peuple d’être libre. Pour lui, christianisme antipolitique, il va donc tenter de réactiver la chose publique, le patriotisme. Cependant, ne s’en prend pas à la religion car peut être un soutien : retour à l’idée ancienne.

Machiavel ne veut pas seulement laïciser l’Etat mais également subordonner la religion : mettre la religion au service de l’Etat 🡪 cohésion sociale dans l’esprit de la religion. La position de Machiavel implique une position anticléricale.

**Paragraphe 2 : Le Machiavélisme :**

Jugement sur la pensée de Machiavel : immoral, amoral, il ne présente aucune idée de morale. Il analyse la politique dans le but de l’efficacité, toute sa pensée tourne autour de cette notion. Apparait comme fondateur de la science politique moderne. Son influence est forte, se fait sentir à travers le terme même de Machiavélisme. Entraine l’anti-Machiavélisme.

Ces critiques ne viennent pas seulement de l’Eglise mais sont très variées : Spinoza.

Son apport majeur est technique : la politique devient une technique : il analyse la réalité du pouvoir : Sans condamnation morale. Machiavel représente un mouvement de sécularisation de la pensée politique. Cette sécularisation n’est pas encore acquise lorsque Machiavel décède.

1. **L’humanisme chrétien :**

Etude des langues anciennes se développe dès le XVème siècle et au XVIème. Découverte de l’imprimerie et création de nouvelles universités.

Diffusion des auteurs anciens, étude de réflexion sur l’homme.

Emergence d’une affirmation de penser de l’homme. Volonté d’indépendance de l’état d’esprit de l’Eglise. Cette réflexion humaniste influence la pensée politique. Ne font pas de frontière, il s’agit ici d’une communauté intellectuelle. Ils se considèrent comme des citoyens de l’univers. Veulent concorde entre les Etats et les ordres.

2 auteurs influencent : Erasme et

**Paragraphe 1 : Erasme (1466-1536)**

Créé l’institution du prince chrétien. Sa réflexion est nourrit par la philosophie du Christ : c’est l’abdication des préceptes de l’évangile qui importe. Cette conception implique que l’Etat parte d’impératifs moraux et religieux. Le point de départ est une critique morale des aberrations du pouvoir : Erasme condamne le mensonge, la guerre et aussi la manière d’utiliser la foi pour faire la guerre. Il a une démarche rationaliste qui n’est pas en contradiction avec sa foi.

Concernant la forme de l’Etat, elle compte peu pour lui. Il finit par se déterminer en faveur d’un régime démocratique. Pour lui, c’est l’esprit du dirigeant qui importe. Le dirigeant a des droits mais également des limites. Le prince doit être pacifique, la guerre est en contradiction avec le message de l’évangile. Erasme condamne toute forme de violence.

Pour lui, les causes principales de guerre sont la volonté d’expansion et de puissance des Etats par exemple. Ses remèdes, propositions sont un futur droit international public.

Erasme se base sur l’évangile qui prône avant tout la paix.

Se base sur « le miroir des princes » : ouvrage donnant les qualités d’un prince idéal.

Dans son œuvre « l’institution des princes » il présente la manière dont le prince doit être éduqué afin qu’il devienne vertueux : ses devoirs et conseils pour régner.

Sa pensée est assez novatrice en repoussant l’idée d’empire universel : il conçoit la chrétienté comme une fédération d’Etat.

**Paragraphe 2 : La pensée de Thomas More :**

Il étudie à Oxford où il rencontre Erasme, est avocat puis grand chancelier en 1522. Conflit avec le roi qui entraine sa mort.

Henri VIII par déclaration devient chef de l’Eglise.

A une place importante et on peut rapprocher sa réflexion de celle d’Erasme.

Conception de l’utopie 🡪 Inventeur de ce mot. Ce terme signifie région du bien et du bonheur. On parle de la meilleure forme du gouvernement en 1516. Influence de Platon et d’Erasme.

Œuvre l’utopie : commence par une description d’une société, celle de société anglaise au début du XVIème siècle. Guerres appauvrissent le pays, paysans chassés de leur terre, insécurité générale. Décrit mendicité, chômage, pour lui dû au principe de la propriété.

Dans la 2ème partie, désigne découverte d’une île : île d’utopie : les habitants sont égaux, il n’y a pas d’injustice, c’est une monarchie aristocratique où le roi est élu par un Sénat composé de représentants des chefs de famille. Familles regroupé par trentaine. Le Philarque (désigné par famille) 🡪 désigne annuellement un protophilarque. Le philarque est en charge de gouverner la ville et est déposé s’il s transforme en tyran. Cependant, c’est une assemblée élu qui décide des règles sociales et l’assemblée est élu par l’ensemble des citoyens 🡪 c’est la constitution patriarcale de la famille qui domine. Il ne condamne pas le divorce, ni le mariage des prêtres mais est très sévère envers l’adultère. Il imagine un système communautaire du travail car tous travaillent. En Utopie, la société et les personnes ne possède rien car la possession mène à l’ensemble des troubles sociaux. La monnaie est abolie et il n’existe aucun contrat entre particulier. Toutes les maisons sont semblables mais les individus en changent tous les 10 ans. Les maisons sont données par tirage au sort. Le luxe n’y existe pas : plan vestimentaire est le même. Les métiers sont alterné pour ne pas laisser les plus durs aux mêmes. Les esclaves sont autorisés.

Les journées de travail sont limitées à 6h : ils peuvent avoir loisirs : conférences.

Dans la dernière partie de l’œuvre, expose politique religieuse et étrangère : on tolère toutes les religions, mêmes les athées 🡪 Tolérance. L’autre aspect, celui de la politique étrangère correspond à la politique extérieure faite en Angleterre : empêcher que les Etats voisins parviennent à l’hégémonie au dépit des autres.

* Le but est un équilibre des pouvoirs, cette politique sera par la suite suivie par l’Angleterre. Thomas more cherche un idéal, il ne fonde pas sa cité idéale sur des préceptes de l’évangile. Les utopiens sont gouvernés par la raison naturelle. Théorie importante car par la suite toute construction politique imaginaire se nommera utopie.

1. **La réforme :**

Elle est vue au début comme une hérésie.

**Paragraphe 1 : Les auteurs de la réforme**

1. **Luther (1483-1346)**

Entre en religion, deviens prêtre et professeur. Désaccord avec les pratiques de Rome. Affiche en 1517 une série de proposition. Ces propositions sont dirigées contre le trafic des indulgences (rémission de la peine temporelle) auxquelles se livre la papauté. En 1520, rompt avec la papauté.

La politique est abordée de manière indirecte, il s’y intéresse dans la mesure où c’est une conséquence de ses mesures spirituelles.

Sa pensée se fonde sur une conviction : les hommes ne peuvent pas vivre en paix de façon spontanée, il existe toujours l’idée de pêché, l’autorité est donc nécessaire. Le peuple doit être soumis à un pouvoir civil qui peut permettre le maintien de l’ordre social. L’Etat est donc nécessairement autoritaire et dominateur. Sa doctrine implique une exaltation du pouvoir civil. Dans cette pensée, rapprochement et distinction :

* Distinction avec la conception Thomiste (St Thomas d’Aquin) : finalité du bien commun dans conception thomiste, chez Luther, c’est avant tout un pouvoir de coercition. On ne doit pas obéir à un prince lorsque les ordres sont impies. Luther ne condamne pas non plus la Résistance même s’il ne doit pas obéir aux ordres impies. Il encourage à la répression et il affirme cette révolte injuste. Seul Dieu peut prétendre à exercer la colère. Il considère que le salut de l’homme est lié à la seule foi. Bonnes œuvres facilitent la vie en société. Les croyants peuvent se seconder : doctrine du sacerdoce. Emergence des monarchies absolues par le pouvoir civique. A également des rapprochements quant à un Etat autoritaire. Luther est opposé à un Etat démocratique.

1. **Calvin : 1509-1564 :**

Différent de Luther, œuvre « l’institution chrétienne ». L’institution politique répondrait à un besoin universel. Il n’y a pas de totale indépendance vis-à-vis de l’ordre spirituel mais une certaine unité. La mission propre et spirituelle sert à conduire les hommes vers le salut. Il en découle qu’il y a un contrôle du temporel pas le spirituel. Calvin va installer à Genève une organisation politique entre la démocratie et l’aristocratie : les pasteurs sont élus par la communauté et gouvernent de manière collégiale. Ils ont des pouvoirs importants : réglementent, surveillent cultes, ordonnent prières… Ce sont les meilleurs citoyens qui gouvernent puisque ce sont des pasteurs 🡪 toute rébellion est donc une rébellion contre la volonté des dieux 🡪 peine de mort.

Sa pensée économique va être à l’origine de l’essor du mercantilisme. La réussite financière est celle qui vient couronner le travail de l’homme. Mais elle reste assez indirecte : ce sont plutôt les conflits nés de la division religieuse qui vont produire de grands changements : cassure durable au sein de l’Europe.

Ex : L’Angleterre n’est pas Calviniste, elle y bascule suite aux conflits nés du divorce d’Henri XVIII.

**Paragraphe 2 : Les réactions à la réforme :**

1. **Les monarchomaques**

Nombre d’auteurs sont unis dans une fois calviniste et certains développent une haine des persécutions des réformés. Beaucoup de résistance. Il nie le pouvoir personnel.

François Hotman : écrit la « Franco Galia » fin XVIème siècle. : oppose gaule franque à gaule romaine. Depuis les gaulois, le pouvoir en France est subordonné aux EG représentants la Nation. Il considère que les parlements ont empiétés sur la compétence de ces Etats. Cette affirmation a un but : s’opposer à la toute-puissance royale, justifier leur position historique.

Théodore de Bèze : théologien : les magistrats ont été créés pour le peuple et non le peuple pour les magistrats. L’Etat a un but : assurer la prospérité des membres du corps social mais également d’assurer l’ordre.

* On se pose la question du consentement populaire : il accepte de déléguer son pouvoir au roi mais dans une finalité de prospérité. Développement de la théorie du contrat également : contrat entre roi et peuple où il s’engage à respecter les lois fondamentales. Si le roi ne respecte pas le contrat 🡪 tyran : les magistrats et les officiers doivent sanctionner cette rupture du contrat et résister au tyran. Ces œuvres sont militantes. Néanmoins, les choses peuvent évoluer : quand la conjoncture politique est favorable aux protestants, ils deviennent des soutiens pour le roi.

On considère ces œuvres dangereuses pour la royauté.

Précision du parti adverse : la ligue : défense de la religion catholique. Reproche à Henri III d’avoir reconnu son cousin comme le plus proche successible. Henri de Navarre (III) est alors reconnu comme hérétique. La ligue mène à certaines répercutions : 4 remarques :

* Ils vont admettre qu’il ne peut y avoir qu’une seule foi : aucune cohabitation possible entre protestants et catholiques.
* Le roi peut être déposé
* Si un roi devient un tyran, tout est permis à son encontre : tyrannicide.
* Si le roi se comporte mal, on peut faire appel à l’étranger : la ligue se tourne vers l’Espagne pour proposer un autre candidat à Henri de Navarre.
* La réflexion politique de la Ligue apporte peut de nouveauté, multiplie les appels à la violence. Il va y avoir une évolution avec la contre-réforme : catholiques non liés aux Ligues.

1. **Les politiques catholiques :**

Le renouveau se place dans la pensée Thomiste : école de Salamanque. Le pouvoir politique procède de Dieu mais à travers le peuple. Le peuple est l’origine du pouvoir qu’il délègue au roi. C’est un contrat tacite qui implique des engagements :

* Peuple respecte et obéit le roi
* Roi gouverne dans l’intérêt de la communauté : si ce n’est plus le cas, le peuple n’est plus tenu de lui obéir.
* Il existe un droit naturel pour le peuple à sa propre défense. Francisco de Vitoria (théologien espagnol) réfléchit sur les peuples indigènes, l’homme est libre, c’est sa vrai nature. Les peuples ont des droits en tant qu’homme et en tant que peuple (le droit des gens)

Thomas développe le droit des gens : rapports entre communauté.

Vitoria mène à la réflexion de St Thomas d’Aquin. Le droit politique relève du droit naturel : il ne relève pas par conséquent du domaine spirituel 🡪 on s’en détache totalement.

De Mariana (milieu XVIème siècle) : écrit un traité sur l’éducation des princes, en particulier pour Philippe III : il dit que le pouvoir royale est institué par les hommes et évoque un certain droit : possibilité de tyranniser. Il faut d’abord adresser un avertissement au monarque, si le roi refuse toute sorte d’observation, roi est publiquement reconnu comme tyran. Si les circonstances l’exigent, on peut même le tuer : assassinat duc de Lille, députés des EG par Henri III

Suarez : 1548-1617 : Le pouvoir n’est pas dans l’ordre mais dans les normes prises collectivement : notion de collectivité est pour lui différent d’universalité car masse trop étendu pour être dirigé par un seul gouvernement. Le pouvoir ne réside pas en un seul homme mais en l’ensemble. Les hommes naissent libre et aucun n’a de droit sur l’autre. Le pouvoir provient de Dieu à travers le peuple par contrat tant que le roi produit le bien commun. Cependant, limites : S’il y a une extinction de la dynastie ou l’absence de respect de l’inobservation du pacte 🡪 pouvoir retourne au peuple car tyran. La 1ère étape est la résistance et seulement après, il est possible de déposer le roi.

Ce sont des fondateurs idéologiques de la démocratie chrétienne : s’éloigne de droit divin, aucun souverain n’est au-dessus de l’humain.

Les auteurs s’opposent à l’arbitraire et se basent sur la notion de liberté.

1. **L’Etat dans les constructions doctrinales :**

**Paragraphe 1 : Bodin :**

Jean Bodin : 1530-1596. Les 6 livres de la République. S’interroge sur les différentes formes de l’Etat, n’est ni Machiavélien, si Utopiste, ni Thomiste, mais un peu des 3.

* Il veut montrer les faiblesses du système décrit par Machiavel.
* Il n’est pas non plus détracteur d’Aristote : critique ses classifications.
* Il n’est pas non plus thomiste : la politique n’est pas la conséquence d’une philosophie morale.

Il recoure à des exemples pour prouver son point de vue : méthode historique. Etudie souveraineté car fonde la République. Il s’occupe de la structure administrative et sociale de la nation. Il prend en compte les différentes conditions d’équilibre de ce régime. Par la suite, reprend les finalités de la vie sociale, étudie la monarchie idéal, la censure… Entre différents ménage, il faut un intérêt collectif qui les rassemble.

Avec la puissance souveraine, on revient au caractère absolu, perpétuel et individuel. Souveraineté est indivisible et sans partage de la République. Le pouvoir doit être permanent, il ne peut être limité dans sa durée ni par les prétentions pontificales. Classement des différentes formes politiques.

Bodin fait une classification simple : *« Lorsque la souveraineté gît en un seul prince, nous l’appelons monarchie, si le peuple y a part, nous diront que l’Etat est populaire et s’il n’y a que la moindre partie du peuple, nous jugerons que l’Etat est aristocratique ».* : on distingue alors la démocratie, l’aristocratie et la monarchie. Un régime égalitaire serait un où la participation uniforme aux fonctions existe pour l’ensemble des citoyens. Sans considération de qualité donc inégalité.

La monarchie est l’idée qui l’intéresse : c’est une sorte de République où la souveraineté est absolue en un seul homme. Différentes formes de gouvernements :

* Gouvernement populaires : égalité prédomine avec répartition des charges
* Gouvernement aristocratique de l’Etat monarchique : charges reviennent aux nobles : justice géométrique.
* 3 sous-distinctions de monarchie :
  + Monarchie tyrannique : violation des lois divines et naturelles, quand aucun titre
  + Seigneuriale : seigneur des biens et des personnes : comme un père de famille.
  + Royale : ou légitime : conforme à la justice naturelle. Légitimité et hérédité différentes : légitimité ne vient pas avec naissance.

Influence de Bodin : considéré comme le père du gouvernement absolu. Ses travaux parachèvent les études extérieures. Bodin est préoccupé par la tradition nationale d’un Etat autour d’une dynastie.

Altusus est lui marqué par climat allemand marqué par des particularismes locaux et nationaux.

**Paragraphe 2 : Althusius**

Seconde moitié du XVIème siècle. Fait l’art d’associer les hommes pour l’établissement, la direction et la conservation de la vie en société. Fait différents groupements :

* Des consociations : communauté symbiotiques : sont le fruit de besoins humains : pour lui, ‘homme ne peut se suffire à lui seul. Il doit appartenir à plusieurs groupements pour assurer son existence.
* Il parle d’une communication triple : biens, fonction, droit. Cela suppose des gouvernements investis par un pouvoir sur la communauté
* Ces différentes communautés sont des matériaux qui servent à la construction de la société.

Au 1er degré, il parle de consociations privées : il s’agit de la société conjugale, familiale. Il existe également des consociations spontanées : relations professionnelles.

Il y a également un degré intermédiaire : communautés mixtes publiques qui ont des formes artificielles : se forment pour l’activité de plusieurs collectivités (rurales, provinces…)

Enfin, il existe des communautés majeures formées de plusieurs associations

* Ces communautés se superposent : l’Etat n’est pas formé d’individus mais de multiples groupes : famille, commune… Il y a un élargissement progressif avec un esprit de fédéralisme mais qui reste encore insuffisant. On pourrait voir cette fédération comme un groupement de régions, villes… Mais qui prône l’unité nationale.
* Les gouvernements sont soumis aux lois, le roi est un délégué à un pacte (idée monarchomaque) et il y a un collège de magistrats : sont les gardiens de la légalité. On retrouve les 3 formes de gouvernements, mais cette idée apparait comme secondaire

**Chapitre 2 : l’apogée et le déclin de l’absolutisme**

XVIIème siècle. Révolutions anglaises, crises religieuses… Commerce en Europe.

1. **Les victoires de l’absolutisme**

**Paragraphe 1 : l’absolutisme individualiste :**

Individualisme nait de l’absolutisme : Grocius et Hobbes

1. **Grocius :**

Œuvre « de la guerre et de la paix » 1635. Il insiste sur les notions de guerre et de paix mais ce n’est pas un pacifiste. Veut légaliser la guerre.

Crise importante par l’évolution de la société. Cette œuvre entend donner aux rapports internationaux la base du droit. Pour reprendre cette œuvre, il considère que l’homme est un être sociable qui va entrer en société par un mobile inné. Idée de satisfaire un sentiment de bienveillance envers autrui.

Ce droit naturel est inhérent à l’homme : Dieu ne peut pas changer ce droit qui découle de la nature humaine.

Il va y avoir une indépendance entre droit naturel et divin, le droit naturel découle de l’homme et ce droit devient immuable. Ce droit s’applique à tous quel que soit le temps et l’époque. On dégage un droit de propriété et de contracter, les possibilités d’indemnisation

L’obligation contractuelle est le fondement de la société civile avec une décision volontaire des hommes. L’individu devient sujet de droit, volontarisme juridique. Il y a une théorie de perpétuité de l’Etat.

Grocius réalise une identification entre Etat et société : il considère la nation en tant qu’Etat : entité. Cet Etat société mène pour lui à la jouissance commune des droits : les droits individuels sont moins importants que la norme suprême.

Droits individuels : droits attachés à la personne

L’Etat ne peut se distinguer de la société et avoir des objectifs propres. Le terme public signifie une utilité commue. Pour Grocius, la société vient d’un contrat consenti.

Après distinction Etat/société, Grocius veut également un Etat assez fort pouvant mener à une expansion commerciale et pourrait faire régner l’ordre et la paix. Donne aux souverains armes contre la noblesse qui s’oppose à la centralisation. Ces armes défendent l’absolutisme mais mène également à des arguments contre 🡪 droit individuel.

Innovation majeure de la théorie du droit naturel :

* proclamation de l’autonomie du droit naturel qui se distingue de la morale, du droit politique, positif. Ce droit naturel ne dépend d’aucune autorité supérieure car tire son existence de sa propre nature.
* L’individualisme : développe conception subjectiviste : conditions que l’Etat doit remplir pour satisfaire les exigences de l’homme. Il pose alors la notion de droit des individus.

1. **Hobbes**

1588-1679 : vit en Angleterre, s’exile en France pendant révolution anglaise. Œuvre « *Le Léviathan* ». Tente de libérer les hommes de leur peur. Pour lui, le monde est une machine est l’homme en est les rouages : il est rationaliste et matérialiste : il ne va pas recourir au surnaturel.

Il faut supprimer les croyances car l’anxiété est à l’origine de la religion. Il promeut un athéisme politique.

Pour lui, la société n’est pas une donnée de la nature. Si l’homme entre en société, c’est pour la satisfaction de ses intérêts. A l’Etat de nature, les hommes sont tous en guerre les uns contre les autres : ils vont alors s’unir en alliance contre les troubles 🡪 C’est l’Etat, fondé sur un contrat entre les sujets. Il s’agit de fonder la paix. L’homme ne doit conserver ni volonté ni droit particulier car donné à l’Etat.

Nommé le Léviathan 🡪 monstre : montre l’Etat de la multitude des individus. Hobbes cherche une issue à ses angoisses par un absolutisme où il donne tous les pouvoirs au roi. Ici, l’individualisme est pessimiste contrairement à celui de Grocius 🡪 C’est le besoin de sécurité qui forme le pacte social.

Par la suite, il y a des évolutions dans l’exercice du pouvoir. L’Etat est une fusion d’individu qui mène à une souveraineté absolue. 2 limites au pouvoir : raison du souverain et son sens du devoir. Le bien du souverain et du peuple ne peuvent être séparés. Le souverain détient l’autorité naturelle et spirituelle. On parle de positivisme juridique radical : seules les lois civiles déterminent les fautes

Le souverain est maitre de la religion 🡪 Dieu terrestre : détermine le bien et le mal. L’Etat impose des actes extérieures de religion : ne sont pas forcés de croire mais doivent obéir car il y a un contrat donc désobéissance impossible : on leur demande de s’y conformer même s’ils n’y croient pas.

* Le pouvoir chez Hobbes parait assez illimité. Cet absolutisme est totalitaire car il n’existe pour lui qu’un seul pouvoir : le pouvoir civil.
* Son œuvre va le desservir : aussi favorable à l’individualisme, ce qui fonde absolutisme. L’Etat va se fonder sur une aliénation car les individus transfèrent leur jugement au souverain, n’est pas tenu à un engagement car pouvoirs lui sont délégués : a très peu de limites.

**Paragraphe 2 : l’absolutisme empirique**

1. **Richelieu**

Homme d’action qui fait plusieurs constatations. Fait des maximes d’Etat. Il s’exprime en homme politique et non en homme d’Eglise. Il faut une puissance nécessaire au monarque pour le bonheur de leur gouvernement. Il faut que le roi soit suffisamment puissant. Il décrit un gouvernement monarchique qui implique que la collégialité soit proscrite. Il refuse la réunion des EG car il considère qu’ils permettent la réclamation de doléances au monarque qui peuvent être un danger et mène à un manque de respect. Il se méfie des intérêts particuliers qui peuvent nuire à l’intérêt du roi. Pour lui, il y a un risque d’empiètement du parlement sur l’autorité des rois, il considère que ces parlements sont ignorants des pratiques d’exercice du pouvoir. Le cardinal de Richelieu est un aristocrate, avantage la noblesse mais la limite à un rôle militaire.

Quant au clergé, il reste le 1er ordre au sein du royaume de France.

Il a peu de scrupules sur les formes légales : prend beaucoup de commissions extraordinaires qui sont des dérogations de droit commun. Il donne peu d’importance aux individus : perte des intérêts est à minorer : c’est la raison d’Etat qui importe.

L’homme d’Etat ne doit pas se laisser impressionner par la crainte, par la panique. C’est la raison d’Etat qui est importante. On parle également de ministéria : les bons ministres vont faire la force de l’Etat. Il faut un nombre limité de collaborateurs : 4 conseillers d’Etat dont l’un d’eux a une autorité supérieure 🡪 1er ministre : ce dernier doit avoir des vertus nécessaires et ne doit pas être soumis à une autorité supérieure si ce n’est le roi.

* Le roi doit avoir confiance en son 1er ministre et le 1er ministre doit le savoir.
* De plus, le roi doit laisser librement parler ses ministres avec une liberté de propos.
* Le roi doit de plus traiter de manière libérale ses ministres : certaines récompenses si rend des services à l’Etat.
* Il faut également que le roi autorise et maintienne ouvertement ses ministres : C’est-à-dire que les ministres seront défendus

1. **Cardin le Bret**

On le considère comme le porte-parole de Richelieu. C’est un avocat général au Parlement de Paris. Œuvre « *de la souveraineté du roi* » 1632. Il affirme l’origine du pouvoir. Initialement, le pouvoir était au peuple. Lorsque ce pouvoir est donné au roi, le peuple ne peut plus le revendiquer. Son pouvoir est alors illimité.

La souveraineté se traduit par le pouvoir législatif puis par la suite par un pouvoir exécutif, c’est-à-dire, faire exécuter les lois, gérer le gouvernement, comporte un droit de domination, un pouvoir de police 🡪 « Pouvoir fédératif » d’après Cardin.

La souveraineté n’appartient qu’à un roi et ne se partage pas, elle est indivisible (Bodin). Le roi n’a pas l’obligation de communiquer certains de ses projets.

1. **Louis XIV :**

Se rapproche de Richelieu. Ils ont tout 2 une grande assurance dans leurs propos. Cette assurance est garantie par Bossuet

Pour eux, fondement divin du pouvoir. Manifesté par des signes extérieurs d’une importance politique : par cette extériorisation de sa puissance, le roi doit provoquer une admiration respectueuse et une certaine crainte aux nations voisines.

Quant au gouvernement en tant que tel, le roi peut avoir des conseillers mais qui ne donne que des avis. Le roi ne veut pas d’assemblée légiférante. Pour Louis XIV, la noblesse ne doit pas jouer de rôle politique.

Au lieu de parler de ministéria, il parle de métier de roi : le roi ne doit pas dépendre de ceux qui le servent.

1. **Bossuet :**

A théorisé le droit divin des rois, renforçant l’absolutisme de la monarchie. Le roi est la réincarnation de l’Etat : « Tout l’Etat est en lui ».

Etat pour Bossuet : société d’hommes unis ensemble sous le même gouvernement et les mêmes lois. L’autorité de ce gouvernement peut freiner la violence naturelle. L’existence de gouvernement assure la perpétuation des Etats. L’autorité ne meurt jamais.

Exercice au commencement du monde d’une emprise sur les hommes et l’autorité de la part de l’autorité divine. Dieu règne par les hommes. Il développe le gouvernement royal en considérant que c’est le plus naturel, le plus ancien et le plus rependu.

1. **Les réactions contre l’absolutisme :**

Commencent contre les doctrines politiques qui glorifiaient l’absolutisme. Le rationalisme contribue à la critique, à l’origine divine du pouvoir. La royauté fait face à certaines difficultés.

**Paragraphe 1 : Les difficultés de la monarchie française :**

* Mécontentement de l’aristocratie : reste opposition monarchique : aucune République ou monarchie constitutionnelle n’est demandée.
* De la bourgeoisie : certaines aspirations politiques
* Jansénisme : phénomène religieux et politique. Il se répand dans les milieux parlementaires. Double refus : concernant les prétentions aristocratiques et la centralisation monarchique.
* Opposition protestante avec la révocation des Edits de Nantes en 1685 🡪 Echec d’unité. Les protestants vont constituer des foyers d’oppositions
* La pensée d’opposition reste religieuse. Elle a le souci des réalités populaire en dénonçant la misère et en particulier la condition des paysans.

**Paragraphe 2 : la pensée politique de Spinoza et Leibniz**

1. **Spinoza :**

Influence importante. Œuvre « traité politique ». Il commence par soumettre la religion à une critique systématique.

* Il va critiquer les textes
* Critique les miracles/prophéties : il va affirmer un divorce entre théologie et philosophie et entre foi et raison. Cela a des répercussions sur la politique.
* D’une critique de la cité terrestre découle une critique de la cité de Dieu. Pour lui, l’Etat a un fondement rationnel, naturel et non théologique. Si on envisage les problèmes de la religion et de la politique, ce sont les 2 aspects d’une même difficulté. Il considère une crainte, une certaine haine. Il décide alors de débarrasser la religion de tout mystère.

1. **La pensée de Leibniz**

1646-1716. Cherche en Dieu le fondement du droit naturel. Il voit en lui le principe de tout ordre. Il veut contribuer à l’unification, notamment humaine. Il appelle à l’établissement d’une organisation internationale.

Cette œuvre reste religieuse mais manifeste un certain rationalisme dans le droit naturel, un certain humanisme qui annonce l’œuvre des encyclopédistes et la philosophie des Lumières.

**Paragraphe 3 : Locke et la théorie de la révolution anglaise**

**Faits historiques** : Décès de la reine Elisabeth en 1603. Par la suite, Jacques, roi d’Ecosse, monte sur le trône sous le nom de Jacques 1er. Il réussit à réunir les grands d’Angleterre, Irlande et Ecosse. Son fils lui succède ensuite. Ce dernier tente de régner en souverain absolu. Il prétend régner en droit divin. Il épouse une princesse française catholique, lutte entre le roi et le Parlement : cela va déboucher sur une guerre civile. Sera jugé et condamné à mort et Cromwell va diriger pendant un 10aine d’années. A sa mort, c’est le fils de Charles 1er qui monte sur le trône 🡪 Charles II. Le parlement reprend alors une véritable importance en évitant l’autorité et l’arbitraire du roi par différences lois : les Bills. Composé notamment de l’Habeas corpus. Son frère va ensuite lui succéder, il est catholique et penche pour l’absolutisme.

Beaucoup craignent, comme il est catholique, une alliance entre lui et Louis XIV. Parlement conclut une alliance avec Guillaume d’Orange. Guillaume est protestant, veut protéger religion et est alors accueilli favorablement. Jacques II s’enfuit en France et le Parlement souhaite régulariser la situation. On offre alors le trône à Guillaume d’Orange sous une solution : qu’il approuve le Bill of Rights qui est une limitation à l’autorité de la couronne qui assurera certaines garanties. Il y a une interdiction de l’accession d’un catholique au trône. Ce texte affirme que l’avis du Parlement est indispensable pour la levée d’un nouvel impôt, l’entretien d’une armée, la suspension des lois… Tout cela empêche l’absolutisme. Le bill of Rights prévoit également des libertés individuelles : élection à la chambre des communes, complète certaines dispositions de l’Habeas corpus.

Cette déclaration est une véritable avancée et quelques années plus tard, la liberté de la presse sera garantie.

La philosophie de ce système est formulée par Locke.

Locke : 1632-1704. Œuvre « traité sur le gouvernement civil ». Il va personnifier les tendances libérales en s’opposant à certaines idées absolutistes de Hobbes. Pour lui, il faut une recherche du bonheur, de la paix et de l’harmonie. Pour construire sa démonstration, reprend des notions vues chez Hobbes : Etat de nature, contrat social. Cependant, au lieu d’aboutir à un abandon de tous les droits, le contrat mène à la liberté alors que pour Hobbes, il s’agit de l’abandon des droits.

1. **La propriété selon Locke**

Pour lui, Etat de nature est pacifique. A l’Etat de nature, pour lui, l’homme possédait déjà la raison et elle était déjà réfrénée. Chaque individu peut conserver sa liberté personnelle mais il manquait une autorité la garantissant, c’est le pacte social qui le garantie.

Tout travail doit être récompensé. Le droit de propriété ne découle pas du consentement d’autrui ni de la loi politique. Ce droit est naturel car antérieur au droit civil. C’est l’homme qui s’approprie la terre, on valorise son travail.

L’homme décide de constituer une société civile.

A l’état naturel, travail et propriété coïncide, puis propriété se détache en étant représenté par la monnaie.

L’organisation politique a pour but de protéger les plus pauvres contre les plus riches. La seule chose qui manque pour Locke à l’état de nature : les lois. Pour Locke, le gouvernement est le fait de confié des propriétés à d’autres propriétaires. Contraire à Hobbes, Locke ne veut abandonner qu’une partie de ses droits.

3 niveaux différents correspondant à 3 activités : législation, exécution et fédération : Loi, application et pouvoir fédératif : relations internationales : le législatif doit être séparé des 2 autres pouvoirs. Chez Hobbes, c’est une nécessite de séparer les pouvoirs. Ne doivent jamais porter atteinte au droit de propriété. Lorsque le pouvoir contrarie ce droit, possibilité du droit de s’insurger pour défendre l’ordre : c’est un moyen de pression, justifie la montée au trône de Guillaume d’Orange.

Locke sépare le temporel et le spirituel car les opinions sont personnels, il faut être tolérant. Cependant, n’accepte pas les catholiques.

**Titre 4 : révolution et Libéralisme**

**Chapitre 1 : la philosophie des Lumières**

1. **Montesquieu :**

A écrit les Lettres persanes : critique pouvoir royal, Eglise : société contemporaine. « L’esprit des lois » en 1748.

Il s’inspire de l’homme mais en dépasse les conclusions. Pour son œuvre «l’esprit des lois », s’intéresse aux différentes formes de gouvernement. Il abandonne la distinction monarchie/démocratie/aristocratie. Il se contente de diviser entre

* Despotique : Arbitraire limité
* Monarchique : Monarque gouverne conformément aux lois qu’il a lui-même établi.
* Républicain : Aucun souverain héréditaire : aristocratique ou démocratique.
* Théorie des climats : la vertu se trouverait dans les pays froids et la vertu va avec la démocratie.
* Il distingue la nature du gouvernement et son principe :
  + Nature : mécanisme : gouvernement de plusieurs ou d’un seul, organisation du gouvernement
  + Principe : ce qui fait agir le gouvernement : provient de loi civile et sociale. Ex : la République démocratique est par nature avec pouvoir du peuple au main du souverain. Ce peuple par principe obéit au magistrat qu’il nomme : il est sujet 🡪 principe de démocratie représentative.

Vertu signifierai civisme. Il ne s’agit pas de vertu morale ou religieuse mais lié au sens de l’intérêt public. De ce civisme, certaines notions découlent dans la législation républicaine : égalité.

Pour la République aristocratique : nature : aux mains de quelques-uns. Une partie du peuple a la souveraineté, le reste du peuple est sujet. Il ne s’agit plus de civisme mais de modération permettant de laisser au peuple une certaine influence face au pouvoir : mandats brefs.

Pour la monarchie : nature : pouvoir souverain entre les mains d’un seul. Gouverne cependant par des lois. Veut pouvoir intermédiaire : noblesse, clergé… Principe : les honneurs : cette monarchie implique une inégalité, des privilèges : implique illégalité et privilèges.

Locke souhaite un gouvernement plus modéré : celui qui entrainera la séparation des pouvoirs, mais non rigoureuse. Il souhaite une harmonie entre les pouvoirs, un équilibre. Il croit à l’importance des corps intermédiaires : parlements.

Question de la centralisation ou non : gouvernement modéré implique décentralisation contre despotisme 🡪 opposition à la pensée future des montagnards.

Le despotisme signifie que le monarque règne sans loi, par sa seule volonté (nature). Le principe est la crainte.

Montesquieu ne s’interroge pas sur l’origine du pouvoir, la condition originelle de l’homme. Il s’intéresse aux rapports entre pouvoir et liberté. Il considère que la liberté est menacée par le pouvoir. Tout homme ayant pouvoir peut en abuser : il faut une forme politique où le pouvoir arrête le pouvoir. Il faut diviser le pouvoir pour éviter qu’il se neutralise. La division du pouvoir est la seule manière de préserver la liberté (droit de faire tout ce que les lois permettent).

1. **Rousseau :**

1712-1768. Les hommes naissent naturellement bons mais sont corrompus par la société. Il traite du mythe de la bonté naturelle de l’homme. Il critique la société contemporaine mais ne présente pas de réelle alternative. Ce n’est pas le contrat social qu’il développe une nouvelle forme d’organisation politique

**Paragraphe 1 : Le contrat social**

Inspiré par l’idée d’unité. Implique que la volonté générale ait une souveraineté absolue et indissoluble. Similitude avec certains auteurs : Locke, Hobbes  🡪 part de l’état de nature. Cependant, pour Rousseau, cet état de nature se caractérise par la volonté de l’homme. Par la propriété, les hommes ne sont plus heureux car donne naissance aux premières formes d’inégalités. Les propriétaires vont s’organiser pour se protéger contre les plus pauvres et constituer un gouvernement qui renforce d’autant plus l’inégalité : c’est pour cela qu’il faut construire le contrat social : chacun s’unit à tous : c’est la volonté de la communauté et alors le souverain ne peut avoir une volonté contraire aux intérêts particuliers. La souveraineté du peuple est la plus sûre pour garantir les droits des individus.

La volonté générale passe par la loi et par la cité. Cette volonté implique différentes manifestations, notamment celle du corps politique. Il faut que ce corps politique fasse des lois. Le peuple peut intervenir dans l’établissement de la loi par exemple en délibérant lui-même ou par référendum d’acceptation. La souveraineté est fondamentale mais inaliénable.

Il s’oppose aux corps intermédiaires qui représenteraient des intérêts particuliers.

La volonté générale ne se confond pas avec la volonté de tous : instinct dont dispose le corps politique qui ne peut faillir. Ne peut être arbitraire, sinon ne serait plus souveraine. Le gouvernement joue un rôle mais subordonné : il distingue le souverain (peuple) et le gouvernement (exécutent les lois établies par le souverain). Ce gouvernement est un simple agent d’exécution, peuple peut le modifier, le reprendre…

Ce gouvernement démocratique est en pratique irréalisable : il faudrait des hommes parfaits.

Du coup, se tourne vers l’aristocratie, qu’il définit comme démocratique : le gouvernement appartient à un petit groupe d’homme choisi par le peuple.

La question de la forme du gouvernement est en réalité secondaire, on réfléchit au corps social. Il y réfléchit notamment par l’éducation, avec des principes généraux communs : religion, idéal.

* Il associe liberté et égalité.

**Paragraphe 2 : La question éducative :**

L’éducation passe notamment par la religion qui est le moyen de réaliser l’idée sociale. Religion ne veut pas dire catholicisme : on parle de religion civile qui pousse à une certaine forme d’intolérance : bannir de l’Etat celui qui n’accepte pas cette religion civile.

Pour Rousseau, il faut avant de réformer l’Etat former les citoyens. Réforme moral précède la politique. Il dresse un plan d’éducation civique : importance des cérémonies, des uniformes, patriotisme, sentiment national. La question du travail et de l’agriculture réapparait sur la question de l’organisation sociale. Rousseau n’est pas un théoricien de la démocratie car il insiste sur la question de l’aristocratie. IL s’oppose à sa société et donne 2 alternatives pour accéder au bonheur :

* Il faut vivre dans la solitude.
* Vivre dans un état parfait
* Aucun système de remplacement viable.

Certains se disent disciples de Rousseau : Robespierre, Napoléon Bonaparte.

**Conclusion, Voltaire** : Autoritarisme politique : il insiste sur la notion de liberté mais pas liberté politique. Sceptique aux corps intermédiaires et la leurs prétentions, notamment des parlementaires. Il veut une nation soumise au gouvernement. Concernant la politique de Voltaire : il propose des réformes pour la vie quotidienne : prône l’interdiction des arrestations arbitraires, suppression de la torture et de la peine de mort, unité de la législation…

**Diderot** : Encyclopédiste. Subordonne politique à économie.

**Chapitre 2 : Révolution et contre-révolution :**

1. **La révolution américaine**

Les colonies se sont formées en bonne entente avec le gouvernement britannique. Cela change en 1763. Changement par une décision du parlement anglais de taxer plus les colonies pour renflouer les caisses de l’Etat. Se pose alors la question de savoir en quoi le parlement anglais serait autorisé à décider de lever de nouvelles taxes alors que ces colonies ne sont pas représentées. Mène à de nombreuses divergences économiques et politiques. Révolution en 1774 avec une réunion des colonies : en 1776, déclaration d’indépendance, effective 6 ans plus tard. Révolution mène à questions :

* De la représentation : américains non représentés au parlement de Westminster. Réflexion de savoir comment doit se faire cette représentation. Les américains veulent rompre avec le système électoral britannique censitaire. Mise en place de circonscriptions électorales équilibrées 🡪 se retrouve dans les démocraties occidentales : représentation et suffrage
* De la Constitution écrite : Colombs américains n’ont pas de base de manifestation écrite : il faut une constitution écrite. Mène à des principes immuables. Souhaite une déclaration des droits et souhaite mettre un frein aux différents empiètements possibles du pouvoir : tribunaux sont les protecteurs. Il faut un contrôle possible par rapport à la Constitution. L’affaire peut être portée en cour suprême qui peut confirmer la non-conformité du texte et annuler la loi incriminée.
* Des idées politiques : liberté religieuse mais neutralité de l’Etat : aucune Eglise n’est prédominante ou majoritaire, cela mènera à la séparation totale de l’Eglise et de l’Etat. Il y a une influence de l’Eglise américaine car des aristocrates libéraux participent à la Révolution : Lafayette.
* Certaines idées se retrouvent alors en 1789 : idée de Constitution écrite, DDHC,

1. **La révolution française**

* Question idéologique : influence américaine, Locke, Montesquieu, les Lumières… Mais peu d’œuvres politiques. En 1789, c’est la question de la souveraineté qui est posée

**Paragraphe 1 : La souveraineté :**

Abordé par Sieyès. Il réclame la fusion du clergé et du tiers-état. : prépare le coup d’Etat du 18 brumaire, écarté du pouvoir par Bonaparte. Il est l’auteur de la vie politique avec « l’essai sur les privilèges » et « qu’est-ce-que le tiers-état ».

L’existence de la nation est son point de départ. C’est pour lui un corps social organisé, composé d’individus soumis aux mêmes pouvoirs et lois où tous les individus sont libres/Le roi fait partie de la nation qui est un corps d’associés vivant sous une loi commune et représenté par la même législature.

**Paragraphe 2 : Les droits de l’Homme :**

La DDHC reprend la déclaration des droits de Virginie. La DDHC a tout de même une portée plus large. Elle est le tournant du droit naturel car ils sont énumérés et imprescriptibles : affirme la souveraineté de la Nation par la loi qui est l’expression de la volonté générale.

En 1793, les choses ont changé : révoltes populaires notamment par la persécution religieuse. Pour les jacobins, la patrie est en danger. Ils considèrent qu’ils ont une mission à remplir, qu’ils sont patriotes. Les ennemis de la révolution mettraient en danger l’unité de la Nation. On considère alors qu’il faut transformer l’homme. Mènera à la politique de la Terreur et la dictature révolutionnaire.

Dans ce contexte, Robespierre reprend les idées de Rousseau sur les dangers de la représentation. Cependant, ne contredit pas le droit de propriété : met en place une démocratie de petits propriétaires.

En voulant éduquer le peuple : programme d’éducation nationale.

Le Directoire : retour des idées de 1789 : on garde idées pour établir un ordre bourgeois. Engendre réactions violente du Babouvisme dirigé par Babeuf qui tente de renverser le Directoire 🡪 exécuté en 1797. Ce babouvisme est un mouvement communiste qui analyse la révolution comme une lutte entre les riches et les pauvres. Mène à une Révolution politique. IL réclame une redistribution des richesses et une égalité réelle : de droit mais également de pouvoir. Il inspirera Marx et les acteurs de la Révolution russe.

* Retour à une vision antique de la suprématie du pouvoir : personne inférieure aux institutions.

1. **Le rejet de la Révolution**

Juriste ont pour certains aboutis au rejet de la révolution :

**Paragraphe 1 : Burke**

En 1790, *« Réflexion sur la Révolution de France ».* Il est protestant et Irlandais. Il défend la liberté religieuse et des colombs d’Amérique. Il va dénoncer les dangers de l’antichristianisme des Lumières et d’un totalitarisme qui pour relever du contrat/pacte social. Pour lui, les doctrinaires de la Révolution se sont saisit de la réflexion de Rousseau, notamment pour la période jacobine, menant à un totalitarisme dans l’organisation politique.

Il reproche à la Révolution française d’être une Révolution de doctrine, théorique. Il annonce ce qu’il va se passer par la suite 🡪 il reproche à la Révolution d’être au service des capitaliste : il est le premier à dire que cette Révolution est une Révolution de la bourgeoisie, qui l’amènera au pouvoir. Le régime établi par l’assemblée constituante va d’après lui échoué car il n’y a pas de personnes compétentes. Il va y avoir une succession de régime qui pour lui mèneront à la faillite de la France : effondrement industriel, agricole. Il évoque d’autres situations comme l’arrivée de disette, des réquisitions violentes… Il annonce par la suite la Terreur puis un régime corrompu : le Directoire. Fin inévitable pour lui : le césarisme : régime sous Napoléon : autoritarisme avec le soutien du peuple.

**Paragraphe 2 : Joseph de Maistre :**

Ouvrage en 1796 🡪 *« considération sur la France ».* Il étudie la Révolution et la rejette 🡪 la Révolution serait le résultat d’une certaine décadence qui vient de l’AR. Il souhaite un régime sur la légitimité des rois et la religion.

Il rejette cette Révolution dans la mesure où il écarte l’idée d’une déclaration des droits ou une Constitution écrite en considérant qu’ils sont l’œuvre d’esprits irréfléchis. La raison commande de respecter le passé au lieu de bâtir des doctrines qui ne repose sur rien. Il considère que les révolutionnaires ont commis 2 erreurs :

* Ont cru qu’il n’y avait pas de Constitution. En réalité, elle n’était juste pas écrite.
* Ont cru qu’ils pouvaient créer une Constitution artificiellement. L’Homme n’a d’après lui pas le pouvoir de faire une Constitution.

Question de la représentation nationale : il exclut comme Rousseau l’idée de la représentation nationale. Il leur reproche de faire primer leur propre volonté avant l’intérêt réel. Par la suite, la forme républicaine du gouvernement se conçoit pour lui mais uniquement dans des petites villes mais pas dans un grand pays comme la France. Il pense alors que la République française ne peut pas durer 🡪 il revêt le caractère de barbarie et entrevoit une notion de totalitarisme. Pour lui, la barbarie est voulue, on l’appelle alors barbarie raisonnée 🡪 la République est donc dangereuse : on prend le prétexte de la raison pour mettre en place ce type de régime.

Il souligne les paradoxes de l’action humaine : les hommes créent des institutions sans savoir ce qu’ils font. Certaines actions peuvent être définies comme de véritables folies : Terreur révolutionnaire.

Enfin, il développe une théorie sur l’inégalité : les hommes ne sont pas égaux par nature (contraire aux idées de la Révolution) : certains hommes ont une étoffe particulière pour commander : il est favorable à une société hiérarchique

**Paragraphe 3 : Louis de Bonald**

Œuvre en 1796 : *« théorie du pouvoir politique et religieux »* : il va servir le régime de Napoléon, puis se retirer de la vie politique jusqu’à sa mort. Pour lui, la Révolution est synonyme de désordre : elle a oublié la place de Dieu qui est selon lui l’auteur de tous les Etats. Ils ont substitué le commandement de Dieu au commandement des hommes. Replacer Dieu, c‘est revenir sur la question de la légitimité : les lois faites par des hommes n’ont aucune légitimité et ne peuvent alors rester dans la durée.

Il critique Rousseau pour qui ce sont les hommes qui fonde la société. Pour Bonald, c’est la société qui fonde les hommes, car elle est une institution de Dieu. Tout changement pourrait alors créer un désordre puisqu’il déstabilise l’ordre divin.

* Ce sont les théories de la réforme et des Lumières qui ont permis ce désordre.
* Pour les 2 auteurs Maistre et Bonald, il y a des points communs :
* Refus de l’abstraction : l’homme abstrait n’existe pas, il serait dangereux. Ils refusent une Constitution écrite. Ils refusent les aspects universalistes et prétentions nationaliste et se fondent sur l’expérience plutôt que l’abstraction à venir.
* Ce ne sont pas les individus qui constituent les individus mais l’inverse. Les individus ont des devoirs 🡪 philosophie grecque. L’inégalité fait partie de la nature et est constitutive de l’ordre social. Certains sont fait pour gouverner et d’autres pour obéir : égalité civique.

On peut nuancer Maistre : des individus se distinguent par leurs talents qui doivent s’exprimer dès la naissance.

Ils sont pacifistes. Selon eux, les choses naturelles doivent se faire d’elles-mêmes. On parle de droite antirévolutionnaire.  
  
**Chapitre 3 : Pensée libérale et démocratie au XIXème siècle :**

Libéralisme : essor dans la partie occidentale de l’Europe puis dans la partie Orientale, puis aux USA. Le libéralisme

* Tel qu’on l’entend initialement : progrès technique, morale, intellectuel
* Evolue à la fin du XIXème siècle : distinction entre différente conception :
  + Libéralisme qui accepte et favorise l’industrie.
  + Libéralisme protectionniste
  + Libéralisme comme liberté apparait au XVIIIème siècle. Il assure surtout la liberté de la bourgeoisie en se qualifiant comme appartenant surtout à la classe bourgeoise. C’est contre ce libéralisme que certains souhaitent fonder le libéralisme.
* Il n’y a pas un libéralisme mais des libéralismes :
* Politique : repose sur richesse et propriété. S’oppose au dirigisme politique. Il s’oppose au despotisme : il fonde le gouvernement représentatif avec les démocraties parlementaires.
* Economique.

1. **Benjamin Constant**

Grand libéral, période napoléonienne. Né à Lausanne en 1767. Famille de huguenots français. Il est un chef de file des libéraux.

**Paragraphe 1 : « Les principes de politique » :**

3 questions principales :

* La souveraineté : Il faut le consentement de tous pour qu’un pouvoir perdure. Elle peut être dangereuse car elle peut masquer les responsabilités : on fait un nom du peuple mais on ne réalise que la volonté de quelques-uns : en se fondant sur le peuple, on peut légitimer n’importe qu’elle tyrannie donc dangereux 🡪 Terreur. La souveraineté du peuple est aussi dangereuse que la MADD.
* Droits individuels : aucun gouvernement ne doit pouvoir porter atteinte à ces droits individuels. Si des lois portent atteinte aux droits, sont considérées comme nulles et les citoyens n’ont donc pas à y obéir. Constant se démarque de la tradition jus naturaliste : même si n’est pas droit naturel, doit être protégé. Pour Constant, avant qu’il n’y ait une séparation des pouvoirs, il faut les préciser et être conscient des enjeux des différents pouvoirs de l’Etat 🡪 rôle de l’éducation et de la communication (liberté de la presse : Constant la réclame).
* Cherche meilleur régime qui serait garantie contre tyrannie : veut monarchie constitutionnelle : en effet d’après lui, il faut mettre en place un pouvoir neutre (roi). Seul un monarque héréditaire peut jouer ce rôle. De plus, il faudrait parlement à 2 chambres :
  + Chambre haute de façon héréditaire nommé par le monarque : facteur d’équilibre et dépendance, elle est garante des intérêts de la Nation mais a plus long terme car elle est stable
  + Chambre des députés élus : Représente l’opinion du peuple.

Il souhaite un suffrage censitaire car ils sont les seuls en capacité de comprendre la vie politique. Il souhaite un renouvellement intégrale de la chambre des députés car un partiel ne permet pas de prendre en compte l’évolution de l’opinion publique.

Les parlementaires s’élève face à la rémunération des pouvoirs publics, ce qu’il condamne. Si ne sont pas rémunérés, seuls les plus riches y participeraient. Il souhaite une assemblée délibérante leur permettant de voter un texte.

Sur la question du droit de dissolution de l’assemblée constante : droit de dissolution possible car permet de résoudre des conflits en faisant appel au peuple.

Il souhaite une responsabilité collégiale du gouvernement.

Droit de propriété est créé par l’homme mais ne peut s’étendre. Si l’Etat atteint la propriété, il pourrait également atteindre les autres droits individuels. Le droit de propriété permet pour lui la division du travail.

Question de la fiscalité pour protéger le droit de propriété : il ne faut pas une fiscalité trop lourde. Les impôts sont de base vus comme un danger pour la vie économique. L’impôt est nécessaire mais doit être réduit quand cela est possible.

Il insiste sur la liberté d’expression, d’opinion, de la presse, religieuse, individuelle et enfin la mise en place de garanties judiciaires.

**Paragraphe 2 : « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes » :**

A l’origine est un discours, publié en 1819 : il oppose conception moderne/ancienne.

* Ancienne : se réfère à l’Antiquité et à la liberté politique
* Moderne : renvoie aux droits individuels : ici, liberté individuelle.

Il considère que les citoyens participent à une prise de décision mais ne peuvent pas véritablement bénéficier de libertés individuelles. L’exercice du pouvoir sous la Révolution était une erreur : le fait de vouloir donner aux modernes le même type de liberté que les anciens. Il reproche aux révolutionnaires d’avoir voulu mettre en place une liberté politique alors que le peuple voulait une liberté individuelle. Il ont en fait voulu mettre en place une révolution démocratique alors que le peuple voulait une révolution libérale (exercice réel du droit politique).

La révolution a alors tué la volonté des modernes. Il faut concilier libertés politiques et individuelles dans un régime. C’est la liberté politique qui protège la liberté individuelle. La protection des libertés civiles est la raison d’être de l’Etat. La liberté politique moderne doit prendre la forme d’une représentation qui empêche l’Etat d’abuser de son pouvoir.

Ce modèle s’impose dans les pays occidentaux aux XIXème et XXème siècle dans les gouvernements. B.Constant est vu comme le fondateur en doctrine des démocraties libérales parlementaires.

1. **Alexis De Tocqueville**

Difficile à classer dans un groupe. Il a des capacités dans plusieurs domaines : philosophie, histoire… Fais des études de droit à Paris. Part aux USA en 1830 pour étudier le régime pénitentiaire. Œuvre *« de la démocratie aux USA ».* Carrière politique dès 1839, devient député jusqu’au coup d’Etat de décembre 1851. Ecrit *« l’AR et la Révolution »* en 1856.

Il est défenseur d’idées républicaines qu’il développe au nom de la liberté. Il n’est pas révolutionnaire, ni réactionnaire.

Il veut égalité civile à laquelle ajouter. La démocratie est un groupe social en ascension. L’aristocratie perd de plus en plus de poids. Lé démocratie est pour lui un phénomène social qui va au-delà de la simple politique : touche toute la société.

S’oppose à la vision de Sieyès qui amènerai à un conflit entre la volonté du peuple et ses représentants. Pour lui, la souveraineté ne s’exerce pas du haut vers le bas comme en France (USA) mais du bas vers le haut : la souveraineté s’associe à la vie locale sans qu’il n’y ait forcément de représentant.

Les révolutionnaires ont eu peur d’une fractionnalisation de la société. Tocqueville a souhaité une décentralisation, il s’éloigne donc de la tradition française en condamnant la centralisation car contre l’expression populaire. La commune a pour but de manifester les intérêts personnels tout en étant au service de la collectivité.

Idées que l’on retrouve dans les discours de Gambetta en 1885 : politisation des campagnes. Dès 1884 les maires sont élus et deviennent de véritables personnages de la démocratie locale.

* Synthèse entre la primauté de l’Etat et d’autre part la vie locale.
* **Question du conformisme** dans le 2ème volume : La place de l’opinion publique, Tocqueville en fait une véritable croyance. L’opinion publique résulte des hommes, mais les hommes ne sont pas forcément conscients qu’ils produisent cette opinion publique 🡪 pour vivre en communauté, il faut partager un certain nombre d’idée qui s’impose à tous. Ce consensus est forcément formé par l’opinion publique et permet une communion de pensée. C’est une religion de la majorité qui se développe, de même que le culte du jugement public. On peut se demander pourquoi des individus libres acceptent de se soumettre à ce jugement public 🡪 parce qu’ils sont égaux et acceptent librement. Les individus ne se soumettent pas à l’autorité d’un homme mais à celle du peuple. Rien ne résiste à la majorité car un grand nombre d’homme est plus intelligent que le jugement d’un seul. Ce jugement va imposer des décisions politiques. Se développe alors un certain conformisme intellectuel. Mène à souffrance de ceux qui pensent différemment de la majorité mais autorégulation entrainant le conformisme.

Tocqueville voit ici quelque chose d’inquiétant dans ce conformisme : étouffant, interdit toute pensée propre.

Tocqueville fais un lien entre démocratie et bien être matériel : espoir de bénéficier d’un certain bien-être matériel et une promesse du bonheur. La démocratie ne marche donc que sur l’égalité des conditions. Elle entraine le refus de l’inégalité entre les classes.

Tocqueville appuie sur un point inquiétant : chez lui, la démocratie est un gouvernement où le peuple prend une part plus ou moins grande et lié intimement avec l’idée de liberté politique. Lé démocratie mais à une égalité politique et devant la loi mais également la mise en place d’institution pour les plus pauvres pour qu’ils puissent s’élever. Il va préciser les relations entre démocratie et bien-être matériel en se fondant sur une égalité. Il supprime toute idée de hiérarchie. La recherche d’une jouissance matérielle est pour lui un leurre car mène à des illégalités. Pour lui, la démocratie matérielle mène à l’égalité. S’il y a trop de matériel, les hommes ne voit rien d‘autre que cela. En effet, le confort matériel mène à engendrer toujours plus d’ambitions menant à chaque fois qu’une ambition est assouvie, à l’insatisfaction de l’homme.

La démocratie va transformer les hommes en les appelants à une égalisation des conditions. Cependant, nouvelle forme d’inégalité 🡪 si tous les hommes ont les mêmes chances.

Dans la société américaine, l’honneur n’est pas attaché aux grandes actions mais au travail. Souhaiterai la même chose en France. La France est une société marchande, ce qui va la fragiliser quant aux liens entre les hommes. Il n’y a alors aucun lien social, les liens se créent seulement par les liens marchands. Ces sociétés sont individualistes, les hommes s’isolent 🡪 la démocratie marchande va atomiser la société et va rendre l’homme immoral.

L’une des conséquences des liens humains dans les sociétés démocratiques sont motivés par l’intérêt, tuant tout sentiment moral. Il faut pour satisfaire la passion du matériel une liberté politique et économique. Cependant, mène à un désintérêt pour la politique. A terme, la jouissance matérielle peut mener à une atteinte à la liberté.

Solutions : il cherche dans la société démocratique l’équivalent des institutions qui permettait sous l’AR l’exercice de la liberté : liberté de la presse contre les abus du gouvernement, décentralisation pour empêcher le développement du despotisme, séparation des pouvoirs pour les mêmes raisons et également les droits individuels.

Il fixe des limites au pouvoir : notion nouvelle de solidarité où les hommes doivent se rendre utiles à leurs semblables. Il apparait comme contemporain. Il procède par l’observation des institutions en en décrivant les dangers.

Lamartine : insiste également sur la notion de société démocratique mais pour lui, c’est une œuvre de la raison.

Chateaubriand : Veut liberté et monarchie + une Constitution pour développer des garanties : liberté du vote, intérêt nationaux et libre discussion des lois.

**Chapitre 4 : le rejet de l’individualisme libéral :**

A l’origine, libéralisme politique et économique s’opposent. Nombreuses critiques en France et en Europe à travers les socialistes :

1. **Les 1ers socialistes français :**

Ce libéralisme mène au développement du capitalisme. Après la chute de Napoléon 1er, littérature s’intéresse au mode d’organisation du travail et de la société : engendre des écoles, sous le nom de société.

Le socialisme : entendu de manière différente d’aujourd'hui. Considéré comme la doctrine opposée à l’individualisme, marché économique sans l’Etat. Cette doctrine propose l’égalité sociale des conditions. Divergences sur le plan politique : définition domine au XIXème siècle :

* Socialisme apolitique 🡪 propagande selon laquelle la transformation de la société est suffisamment séduisante pour que la population y intègre.
* Une autre forme de socialisme pose le principe de transformation sociale par la disparition du pouvoir politique.
* Souhaite faire passer les transformations sociales par des conquêtes de l’Etat de façon pacifique en passant par les instruments démocratiques.

**Paragraphe 1 : Louis Blanc**

1813-1882 : « organisation du travail » en 1811. Réforme sociales et politiques. Issu d’une famille aisée qui va faire ruine, va donc travailler : il part du constat de la misère que connait le prolétariat qui mène à une concurrence effrénée entre industriels et propriétaires de capitaux. Il faut mettre en place des ateliers nationaux, crées par l’Etat pour permettre aux ouvriers de travailler. Elle fonctionnerait sans l’aide de capitaux privés.

L’Etat doit être formé de représentants de coopération : les ateliers existeraient dans différentes branches de l’industrie, menant à une concurrence avec l’industrie privée. S’il y a une concurrence saine et loyale, la concurrence ne sera que brève, c’est l’atelier social qui s’imposera face à l’individuel.

Ces ateliers d’après lui n’obtiendraient pas le soutien de l’ensemble des ministres, menant à un échec.

De plus, les projets de Louis Blanc annoncent les programmes de nationalisation des siècles suivants. Il vaut une forme de socialisme donnant une voie importante à la politique. Il ne s’oppose pas à l’Etat mais veut agir à l’intérieur. Il propose certaines mesures correctives (montrant ampleur des termes apportés par L.Blanc).

St Simon (1850-1925) écrit dans l’air de l’industrialisation. Pour lui, l’industrie est l’élément le plus actif dans une société, ils doivent alors pouvoir gouverner. Cette nouvelle société doit tenir compte des catégories sociales et être dirigé en conséquence.

Disciples de St Simon participent également à la pensée, avec par exemple le développement des chemins de fer.

**Paragraphe 2 : Proudhon**

1809-1865. Influence importante. Participe à la IIème République, voit ses études compromises par la pauvreté de sa famille et mène à des questions sociales. Il faut d’après résoudre ces questions par l’établissement de la justice. 1840 : « Recherche sur le principe du droit et du gouvernement ».

* Critique de la société : mauvaise due à la propriété privée : défense de la propriété mène à un défaut du système. Pour lui, la propriété est un droit d’empêcher les autres de profiter d’un bien. A ce titre, il y a une certaine injustice : ce n’est pas jouir d’un bien mais en priver les autres. Brissot « la propriété c’est le vol ». La disparition de la propriété privée est donc nécessaire afin de mener à une solidarité et des échanges se feront sur des véritables besoins.
* Il voit l’Etat comme un simple moyen d’oppression : la liberté étatique porte atteinte à la liberté humaine et d’après lui aucune forme de gouvernement ne peut concilier Etat et liberté : il faut donc supprimer l’Etat. La démocratie est un leurre dangereux portant atteinte à la liberté car c’est au nom de cette dernière que l’on porte atteinte à la liberté. Il s’oppose à la vision de Rousseau de souveraineté populaire qui pourrait mener à une forme de totalitarisme. Refuse le suffrage universel « le plus sûr moyen de faire mentir le peuple ». Il faut remplacer l’Etat par le fédéralisme pour pratiquer des échanges comme services. Pour y parvenir, les ouvriers doivent prendre conscience de leur force et de leur volonté de se rassembler contre l’Etat qu’il considère comme bourgeois. Il y a tout de même un emprunt à la famille du principe d’autorité pour les constitutions des villages. Le suffrage est une institution excellente pour dire non ce qu’il pense mais ce que l’on veut de lui.
* Il veut une décentralisation et division du travail : tout s’opèrera par la voix d’un consentement mutuel. Il existe pour lui une différence entre le contrat de fédération et le contrat social : le contrat de fédération ne comporterait que des abandons de liberté individuelle limité. Le régime politique que réclame Proudhon écarte l’aliénation et l’abdication de liberté comme ce qu’il existe dans les gouvernements représentatifs.
* Conception supplantée par la doctrine Marxiste. Marx : conception de lutte des classes, fondements des relations sociales sur des faits économiques. L’évolution des moyens d’échanges et de productions servent de base à la société féodale. La propriété féodale va alors cesser d’être en harmonie. L’histoire de la société revient à une lutte des classes. Le prolétariat, largement majoritaire va devenir la classe dominante, permettant la mise en place de la dictature du prolétariat.

**Paragraphe 3 : G.Sorel**

Milite dans organisations socialiste et abandonne car les fondements ne seraient pas suffisants. Il faut pour lui une violence pour transformer la société : il dit que celle-ci peut constituer l’Etat. Elle peut être physique ou moral. Il considère juste cette violence car mène à défendre le monde ouvrier. Il préconise alors la grève et pour se rassembler efficacement ; il faut tout d’abord des syndicats. C’est aussi un moyen de transformation intellectuelle et morale. Cette élite ouvrière permettrait la modification de la société.

Il va modifier le monde ouvrier en menant à la création des syndicats en France et en Europe.

1. **Les catholiques sociaux :**

Il s’agit des différentes conceptions de l’abus du socialisme. Certains tentent de concilier socialisme et catholicisme. Le socialisme a une particularité, il trouve sa source dans le matérialisme avec que le catholicisme trouve sa source dans la dignité humaine.

Problématiques touchant aux inégalités : cherchent un autre mode de fonctionnement de la société.

**Paragraphe 1 : R. de la tour du pin : 1834-1924**

Fait la doctrine corporative 🡪 Marque une partie de la droite traditionnaliste. C’est un officier, prisonnier. Rencontre Albert Duname. Ils vont fonder des cercles catholiques d’ouvriers. Seule l’organisation peut garantir les droits des ouvriers. 2 conceptions

* La construction politique : implique un certain corporatisme monarchique : s’oppose au droit révolutionnaire républicain mais également à la monarchie parlementaire. La monarchie ne peut être incarnée que par un prince : ne peut être incarné que par le droit divin. Il faut une représentation du peuple reposant sur les corps professionnels : à ce titre, les élus sont nommés par les chefs de famille qui exercent une profession.
* La réflexion économique : s’axe sur le contrat de travail. Il faut passer par la concurrence, faisant disparaitre la notion de juste prix. Le salaire est un simple élément de calcul du prix de revient. Le contrat de vente est un contrat de vente ou location. On ne prend pas en compte le revenu nécessaire pour vivre décemment. Il y a un échange de service qui engendre des termes équivalent : on se moque d’une distribution égale, il faut seulement qu’elle soit juste. « il faut la possession d’un foyer, les moyens d’aider sa famille selon sa conditions et les moyens d’assouvir à ses vieux jours ». Le patron doit veiller au logement, à l’éducation et d’autre part, le travailleur doit accepter de ne pas négocier son salaire s’il est juste ou encore d’accepter une baisse de son salaire pour aider l’entreprise si elle se trouve en difficulté.

La tour du pin dénonce les effets du capitalisme, la spéculation, le capitalisme aboutissant à une dénonciation de la société en 2 classes : riches/pauvre, possédant/dominés. Le fossé va se creuser. A terme, il imagine une Révolution sociale. Pendant longtemps, l’Etat refuse d’intervenir dans les relations de travail. Par la suite, des législations émergent pour la protection du travail.

On parle de doctrine sociale de l’Eglise (évolution de la tour du pin) : va condamner le capitalisme et ses excès et l’aliénation de l’homme. Le développement de la personne humaine n’est pas là pour contredire la productivité mais pour y participer 🡪 met en avant le capital humain. C’est la 1ère source de richesse.

Certains auteurs parlent du triomphe du libéralisme.

Paragraphe 2 :